Quatre-vingt-cinquième année. — N° 155. Le Numéro : 15 francs. Samedi 4 Juillet 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêtés portant promotion, mutations, mises en disponibilité, acceptation de démission, admission à la retraite et révocation :

Administration pénitentiaire (p. 5951).

Education surveillée (p. 5951).

Secrétaires de parquet (p. 5951).

Listes des candidats reçus aux concours pour l'admission aux fonctions de notaire, d'huissier et de commissaire-priseur en Algérie (p. 5951).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 2 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (p. 5952).

Arrêtés portant nominations, attributions de fonctions et mise en disponibilité (administration centrale et services extérieurs) (p. 5952).

Exequatur accordés à des consuls (p. 5952).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 1er juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 5952).

Arrêtés portant détachements (personnel du cadre des préfectures et sûreté nationale) (p. 5952).

Liste des candidats admis à l'examen professionnel pour l'attribution du titre d'officier de police judiciaire auxiliaire du procureur de la République du 7 mai 1953 (p. 5953).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 5953).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 5953).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 5953).

Décret portant nominations dans les réserves de l'armée de terre (rectificatif) (p. 5954).

Arrêté du 23 juin 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 5955).

Arrêtés du 25 juin 1953 portant fixation du montant des avances à consentir à des régisseurs (p. 5955).

Arrêté du 26 juin 1953 fixant le budget supplémentaire du musée de l'armée pour l'exercice 1953 (p. 5955).

Arrêtés portant déchéance des droits à pension et admission à la retraite (génie maritime et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 5955).

Décision portant promotions (personnel militaire féminin de l'armée de l'air) (p. 5955).

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air (p. 5955).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 5956).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (p. 5957).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés portant détachements et acceptation de démission :

Administrateurs (p. 5957).

Administration centrale des finances (p. 5957).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 5957).

Tabacs et allumettes (p. 5958).

Services extérieurs du Trésor (p. 5958).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant nomination du directeur de l'académie de France à Rome (p. 5958).

Arrêtés portant nominations, titularisation, détachements, mise en disponibilité et radiation des cadres:

Administration centrale (p. 5958).
Architecture (p. 5958).
Archives de France (p. 5958).
Bibliothèques (p. 5958).
Enseignement supérieur (p. 5958).
Enseignement du second degré (p. 5958).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés des 11 mai et 26 juin 1953 concernant des centres d'apprentissage (p. 5959).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 2 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 5959).

Arrêté du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile (p. 5959).

Arrêté relatif à l'ouverture des aérodromes à la circulation aérienne publique en métropole et dans les départements d'outre-mer (rectificatif) (p. 5959).

Arrêté portant nomination d'un rapporteur à la commission des marchés des chemins de fer (p. 5960).

Arrêtés portant intégrations, reclassements, nominations, détachements et rectificatif:

Aviation civile et commerciale (p. 5960).
Office national de la navigation (p. 5960).
Officiers de port (p. 5960).
Ponts et chaussées (p. 5960).
Régisseurs de recettes (p. 5960).
Travaux météorologiques (p. 5960).

MARINE MARCHANDE

Décret n° 53-598 du 3 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la marine marchande (p. 5961).

Arrêté du 3 juillet 1953 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la marine marchande (p. 5962).

Arrêté du 3 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la marine marchande (p. 5962).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés des 23 et 25 juin 1953 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 5962).

Arrêtés portant détachement et mise en disponibilité (instruments de mesure et service des mines) (p. 5963).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 53-599 du 3 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'agriculture (p. 5963).

Arrêté du 3 juillet 1953 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à l'agriculture (p. 5964).

Arrêté du 3 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 5964).

Arrêté du 3 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture (p. 5964).

Arrêtés portant détachements (caisse nationale de crédit agricole et eaux et forêts) (p. 5964).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 19 mai 1953 portant transformation d'un collège en lycée (p. 5964).

Arrêté du 3 juillet 1953 portant nomination du directeur du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 5964).

Arrêtés portant mises en position de mission (p. 5964).

Arrêtés portant promotions, nominations, reclassements, mise en position de mission et révocation:

Administration générale (p. 5964).
Régisseurs d'avances et de recettes (p. 5964).
Sages-femmes (p. 5964).
Transmissions (p. 5964).
Travaux publics (p. 5965).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 20 et 29 juin 1953 portant approbation de modifications aux statuts de caisses de retraites et institutions de prévoyance (p. 5965).

Arrêté du 25 juin 1953 approuvant les statuts et règlement intérieur modifiés de l'institution générale de retraites pour salariés (p. 5965).

Arrêtés du 26 juin 1953 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 5965).

Arrêté portant approbation des statuts types définitifs des caisses artisanales d'allocation vieillesse (rectificatif) (p. 5965).

Arrêté fixant la composition du comité technique central de coordination (p. 5965).

Arrêté fixant la composition du comité technique national provisoire de l'alimentation (p. 5965).

Arrêté portant détachement (inspection du travail et de la main-d'œuvre) (p. 5965).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêtés du 3 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 5966).

Arrêtés des 20 mai et 24 juin 1953 fixant le prix de vente de brochures (p. 5966).

Arrêtés du 24 juin 1953 portant homologation de barèmes (p. 5966).

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 5966).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 18 juin 1953 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains servant d'assiette au cimetière britannique de Banneville-la-Campagne (Calvados) (p. 5967).

Arrêté portant admission à la retraite (offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 5967).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du ministre (rectificatif) (p. 5967).

Arrêté portant nomination d'un médecin consultant régional de vénéréologie (p. 5967).

Arrêtés portant promotion et nominations (administration centrale et sanatoriums) (p. 5967).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 5967).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 3 juillet 1953. — Convocations de la conférence des présidents et d'une conférence d'organisation de débats (p. 5967).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5967).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5968).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5970).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (rectificatif) (p. 5971).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint imprimeur lithographe (p. 5971).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (rectificatif) (p. 5971).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de céréales (p. 5971).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis relatif à la mise en vente, par l'Imprimerie nationale, des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures et services de toute espèce passés par le ministère de la France d'outre-mer et le ministère des relations avec les Etats associés (p. 5971).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé du Calvados (p. 5971).

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Bergerac (Dordogne) (p. 5971).

Avis de concours pour le recrutement d'un secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique de Dury-les-Amiens (Somme) (p. 5971).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (23e semaine de 1953) (p. 5972).

Annonces (p. 5973).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 23 juin 1953, est promu commis principal de la classe exceptionnelle, pour compter du 1er janvier 1953, M. Tinquier (Charles), commis principal de 1re classe.

Par arrêté du 25 juin 1953:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Paris: M. Grandgirard (Jean), greffier comptable (2e classe) au centre pénitentiaire de la Châtaigneraie, à la Celle-Saint-Cloud (établissement supprimé).

A la maison centrale de Riom: M. Glastre (Félix), commis (1re classe) au pénitencier agricole de Casabianda.

A la maison d'arrêt d'Arras: M. Tourillon (Julien), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Béthune.

A la maison d'arrêt d'Amiens:

M. Danesi (François), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Reims.

Mme Danesi (Marie), surveillante de petit effectif (3e classe) à la maison d'arrêt de Reims.

A la maison d'arrêt de Reims: M. Le Lay (François), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne.

A la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte: M. Barbotin (Raymond), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Niort.

A la maison d'arrêt de Cognac: M. Brandard (Paul), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Niort.

Au centre pénitentiaire Ney, à Toul: M. Courtois (Gaston), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire d'Oermingen.

A la maison d'arrêt de Tours: M. Moga (Joseph), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux.

A la maison d'arrêt de Saint-Brieuc: M. Oury (René), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Neufchâtel.

Au pénitencier agricole de Casabianda: M. Rey (Ulysse), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de la Santé.

A la maison centrale de Clairvaux: M. Villepontoux (Paul), surveillant chauffeur (1re classe) à la maison d'arrêt de la Santé.

A la maison d'arrêt de la Petite-Roquette: Mme Baron (Yvonne), surveillante (3e classe) à la maison centrale de Haguenau.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt: M. Bechard (Adrien), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt d'Amiens.

A la maison centrale de Fontevrault: M. Trouillas (Marcel), surveillant chef adjoint (1re classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Est placée, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité, pour une période de trois mois, à compter du 2 juin 1953: Mme Faivre-Pierret (Charlotte), surveillante chef adjointe (1re classe) à la maison centrale de Haguenau (art. 117 de la loi du 19 octobre 1946).

Est placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité, à compter du 9 juin 1953: Mme Roux (Marie), surveillante chef adjointe (1re classe) à la maison centrale de Haguenau (art. 117 de la loi du 19 octobre 1946).

Est acceptée, à compter du 15 mai 1953, la démission de M. Duy (Gaston), surveillant chef (1re classe) au pénitencier agricole de Casabianda.

Par arrêté du 25 juin 1953, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité, pour compter du 3 juin 1953: M. Roy (Frédéric-Emile), surveillant chef de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux.

Education surveillée.

Par arrêté du 19 juin 1953, est révoquée sans suspension des droits à pension, à compter du 20 juin 1953: Mme Lacroix, née Millard (Gisèle), éducatrice adjointe (2e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt.

Par arrêté du 23 juin 1953, est muté, en la même qualité, par nécessité de service, à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer: M. Vergonjeanne (René), éducateur chef de 2e classe à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 24 juin 1953, le congé de longue durée accordé depuis le 8 décembre 1949 à M. Jayr (Albert), secrétaire de parquet de 2e classe, 2e échelon, au tribunal de première instance de Lyon, est renouvelé pour une période de six mois, à compter du 8 juin 1953, avec retenue de la moitié du traitement.

Liste des candidats reçus au concours pour l'admission aux fonctions de notaire en Algérie.

La commission d'examen, siégeant à Alger, a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats reçus au concours, ouvert en 1953, pour l'admission aux fonctions de notaire en Algérie:

1 M. Djian (Marcel). — 2 M. Attal (Jules).

Liste des candidats reçus au concours pour l'admission aux fonctions d'huissier en Algérie.

La commission d'examen, siégeant à Alger, a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats reçus au concours, ouvert en 1953, pour l'admission aux fonctions d'huissier en Algérie:

1 M. Karsenti (Nathan-Roger). — 2 M. Lachkar (Isidore). — 3 M. Ferri (Jacques). — 4 M. Cohen (Mardochée).

Liste des candidats reçus au concours pour l'admission aux fonctions de commissaire-priseur en Algérie.

La commission d'examen, siégeant à Alger, a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats reçus au concours, ouvert en 1953, pour l'admission aux fonctions de commissaire-priseur en Algérie:

1 M. Chenu (Lucien). — 2 M. Demichelis (Louis).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères:

Directeur du cabinet.

M. Bernard Dufournier, conseiller des affaires étrangères de 2e classe.

Chef de cabinet.

M. Philippe Farine.

Conseiller technique.

M. Jean Paschoud, secrétaire des affaires étrangères de 2e classe.

Chef adjoint du cabinet.

M. Fernand Chaussebourg, licencié en droit.

Attachés.

Mlles Blanche Leroux, Jeannine Lavergne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1953.

MAURICE SCHUMANN.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 2 mai 1953, M. Basdevant (Pierre), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 4 mai 1953, M. Seurot, adjoint administratif, a été placé en congé de maladie pour une durée de six mois, à compter du 1er avril 1953.

Par arrêtés du 5 mai 1953:

M. Simon de Quirielle (Pierre), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Merillon (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

M. Deboulloche (Georges), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France près le Saint-Siège.

Mlle Enjalran (Paulette), archiviste paléographe de 5e classe, a été nommée en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 15 mai 1953, M. de Lestrange (Guy), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Stockholm.

Par arrêté du 16 mai 1953, M. Bredillet (Claude), chancelier de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Kobé.

Par arrêté du 19 mai 1953, M. Mida-Briot (Guillaume), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat de France à Lisbonne.

Par arrêté du 22 mai 1953, M. Barthélemy (Marcel), secrétaire d'Orient de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie à l'ambassade de France à New-Delhi, à compter du 3 avril 1953.

Par arrêté du 23 mai 1953, M. Baeyens (Jacques), ministre plénipotentiaire de 1re classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 27 mai 1953, M. de Limairac (Hubert), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été nommé sous-directeur, à compter du 15 mai 1953.

Par arrêté du 30 mai 1953, M. Poli (Paul), chancelier de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à la délégation française auprès de l'O. N. U. à New-York, à compter du 1er janvier 1953.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Fernando Manuel Ferreira Lobao de Carvalho, en qualité de consul du Portugal à Marseille.

L'exequatur est accordé à M. Magno Santovincenzo, en qualité de consul général d'Italie à Lyon, avec juridiction sur les départements du Cher, Indre, Allier, Creuse, Puy-de-Dôme, Loire, Rhône, Ain, Corrèze, Cantal, Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Haute-Saône, Doubs, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Nièvre et Jura.

L'exequatur est accordé à M. Jean Canaccini, en qualité de consul d'Haïti à Pointe-à-Pitre.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret du 21 août 1951,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de l'intérieur:

Chef de cabinet.

M. Roger Richardot, préfet.

Conseillers techniques.

M. Paul Duraffour, ancien préfet, conseiller de préfecture de la Seine.

M. Henri Mayras, auditeur au conseil d'Etat.

M. Pierre Guibert, magistrat.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Robert Lansiart, docteur en droit, avocat à la cour.

Mlle Mireille Oberlin, avocat à la cour.

Attachés de cabinet.

M. Robert Moussay, professeur.

M. Lionel Ripault.

M. Roland Faugère, chef de cabinet de préfet.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 30 juin 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1953.

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 25 juin 1953, M. Galimand (Lucien), chef de division de préfecture de 1er échelon, est placé en position de service détaché, à compter du 13 juillet 1952, en qualité de conseiller de l'Union française, pour une durée de cinq ans.

Par arrêté du 25 juin 1953, M. Vase (André), attaché de préfecture de 1re classe, 1er échelon (préfecture de la Seine-Inférieure), est placé en position de service détaché pour cinq ans, à compter du 1er mars 1953, pour exercer les fonctions de directeur de l'établissement départemental d'assistance de Grugny (Seine-Inférieure).

Sûreté nationale.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. le secrétaire de police Valentini (René), de la police d'Etat des Bouches-du-Rhône, est détaché auprès du gouverneur général de l'Algérie, en qualité de commissaire stagiaire pour une durée d'un an.
Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er avril 1953.

Par arrêté du 26 juin 1953, le détachement de M. l'inspecteur sous-chef Talbot (Pierre), de la police d'Etat du Loiret, auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est renouvelé pour la période comprise entre le 1er avril 1951 et le 15 juillet 1952.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. le gardien de la paix Bayles (Raymond), de la police d'Etat du Lot, est détaché auprès du gouverneur général de l'Algérie, en qualité de secrétaire de police stagiaire, pour une durée d'un an.
Le présent arrêté prendra effet à compter du jour de l'installation de l'intéressé dans ses nouvelles fonctions.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. le secrétaire de police Peirano (Raoul), de la police d'Etat du Var, est détaché auprès du gouverneur général de l'Algérie, en qualité de commissaire stagiaire, pour une durée d'un an.

Liste des candidats admis à l'examen professionnel pour l'attribution du titre d'officier de police judiciaire auxiliaire du procureur de la République du 7 mai 1953.

I. — *Inspecteurs de la sûreté nationale.*

(Par ordre alphabétique.)

Amiel (Jean).
Angles (Emile).
Anstett (Roger).
Arnoult (Etienne).
Attar (Joseph).
Attyasse (William).
Augusti (Charles).
Bacon (Alain).
Badoc (André).
Barbie (Jean).
Barbier (Jean).
Barret (André-Jean).
Belve (Fernand).
Berbiget (Auguste).
Berville (Jean).
Bonnin (Gaston).
Borrelly (Jean).
Bossu (Antoine).
Bussières (Jean).
Cabot (Jean).
Carpentey (Charles).
Castets (Maxime).
Cathala (Jean).
Cerda (Henri).
Chanson (Roland).
Chevalier (Louis).
Colonna (François).
Combal (Pierre).
Conseil (Pierre).
Cournède (Elie).
Daudin (André-Auguste).
Deblauwe (Alfred).
Degeilh (Toussaint).
Deleglise (Gilbert).
Delmas (Emile).
Descamps (Raymond).
Descaloire (Raymond).
Dessaly (Léonce).
Domange (Roland).
Dous (Raymond).
Dubourg (Charles).
Duchier (André).
Dufrene (René).
Fabre (Jacques).
Faur (Francis).
Favier (Marc).
Flies (Robert).
Foucher (Roger).
Fragassi (André).
Fresneau (Jacques).
Fuchs (René).
Gallet (Félicien).
Gargou (Alban).
Gatty (Raymond).
Gatty (Robert).
Gaulène (Jean).
Gendey (Henri).
Grambert (Marcel).
Gratreaux (Robert).
Grelot (Noël).
Guetienne (Raymond).
Guieu (Eugène).
Guillot (Henri).
Guyral (Gaston).
Henrio (Mathurin).
Huillet (Jean).
Iuncker (René).
Jaudouin (André).
Klein (Armand).
Lafille (Bernard).
Le Bot (René).
Leclère (René).
Lecu (Didier).
Le Gohebel (Joseph).
Le Nozach (François).
De Lespars (Gaston).
Lezer (Joseph).
L'Herron (Jean).
Lichile (Pierre).
Loescher (André).
Longueval (André).
Loye (Jean).
Luckert (Alfred).
Ludvig (Emile).
Malherbet (Arsène).
Martin (François).
Martin (Robert).
Mascart (Georges).
Massard (Robert).
Mawart (André).
Meunier (Joseph).
Milet (Clément).
Montarras (Robert).
Morisson (André).
Moubinous (Pierre).
Mouza (Albert).
Oncins (Raymond).
Paoli (Barthélemy).
Peltier (Maurice).
Petit (Pierre).
Pilard (Louis).
Pinabel (Guy).
Prabonaud (Jean).
Reitzer (Marcel).
Renucci (Jean-Baptiste).
Richaud (Pierre).
Risterucci (Jean-Marc).
Roll (Charles).
Rossi (Charles).
Rozière (André).
Rubrecht (Robert).
Ruffe (André).
Saliet (Jean).
Saubaber (Jean).
Solgadi (Jean).
Sollacaro (Dominique).
Steiner (Edouard).
Sudreau (Pierre).
Theron-Palloc (Jacques).
Theveneau (Henri).
Tocaven (Irénée).
Tronchet (Jean).
Vesque (Charles).
Vigneau (Antoine).
Ville (Victor).
Vincent (Guy).

II. — *Secrétaires de police.*

(Par ordre de classement.)

1 Bourron (Paul).
2 Bessie (Henri).
3 Anjolvy (Louis).
3 Demeslay (Jacques).
3 Dirat (Jean).
3 Dupuis (Roger).
3 Haouy (André).
3 Longuepee (Robert).
3 Massia (Lucien).
3 Ponge (André).
3 Schirtzinger (André).
3 Tafanel (René).
13 Laromer (Georges).
14 Achereiner (Julien).
14 Aliot (André).
14 Boileau (Armand).
14 Dubart (Lucien).
14 Fermaut (Michel).
14 Goetzmann (Emile).
14 Neveu (Georges).
14 Sudres (Robert).
22 Boichut (Jean).
22 Langlet (Pierre).
24 Boury (Robert).
24 Didierlaurent (René).
24 Schott (Louis).
24 Tonnot (Louis).
28 Roy (Michel).
29 Bernon (André).
29 Bidamant (François).
29 Chastagner (Gaston).
29 Houard (André).
29 Malsang (Raymond).
29 Martineau (André-Henri).
29 Pouzolles (Georges).
29 Sartrand (Guy).
29 De Wilde (Robert).
38 Coulu (Armand).
38 Martinod (Jean).
38 Ribreu (Jean-Marie).
38 Sallen (Marcel).
38 Spriet (Jean).
43 Calon (Robert).
43 Lepalec (Raymond).
43 Louche (Fernand).
43 Nicaud (Jean).
43 Olivieri (Pierre).
43 Paul (Charles).
43 Rabaud (Robert).
43 Roger (Francis).
43 Thomine (Bernard).
52 Le Goarant (Jérôme).
52 Parazols (Jean).
52 Van Dycke (Raymond).
52 Vidal (Aimé).
56 Alt (Jean).
56 Ballet (Jean).
56 Bernard (Georges).
56 Cagniot (Pierre).
56 Chevalier (Jean).
56 Chignague (Jacques).
56 Craipeau (Pierre).
56 David (Guy).
56 Doucet (Raymond).
56 Galateau (Rene).
56 Legrand (Guy).
56 Martin (Gilbert).
56 Mesmacque (Michel).
56 Mesot (Charles).
56 Moreau (André).
56 Pesse (Gilbert).
56 Poty (Clovis).
56 Quinton (André).
56 Raffin (André).
56 Rat (André).
56 Rivoire (Gilbert).
56 Roy (Maurice).
56 Tafournel (Marcel).
56 Thiot (Jean).
56 Tranchant (Alexandre).

Nota — L'état des vacances ne permettant pas de nommer tous les secrétaires de police ayant satisfait aux épreuves de l'examen d'O. P. J., les candidats classés *ex æquo* seront départagés lors de leur nomination par l'ancienneté.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 5 juin 1953, le territoire de la commune de Pierguer (canton de Châteauneuf, arrondissement de Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine) a été divisé en deux communes, dont les chefs-lieux sont fixés à Pierguer et au Tronchet, et qui porteront respectivement les noms de Pierguer et du Tronchet.
La limite entre les deux communes est figurée par un trait continu rouge sur le plan annexé audit arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

RECTIFICATIFS

Décret du 14 août 1946 (*Journal officiel* du 3 septembre 1946):

Page 1521 c., 3e colonne, au lieu de: « D'Argenlieu (Georges), commandant », lire: « Thierry d'Argenlieu (Georges-Philippe-Cécile-Marie), commandant ».

Décret du 29 février 1952 (*Journal officiel* du 7 mars 1952):

Page 2694, 1re colonne, au grade de chevalier, en ce qui concerne Guérin (Robert-Jules-Marie-Joseph), lieutenant, bataillon des forces côtières du Tonkin, lire: « Pour prendre rang du 29 août 1951 » (le reste sans changement).

Décret du 21 mai 1953 (*Journal officiel* du 29 mai 1953):

Page 4818, 1re colonne, au lieu de: « Gaillard (Jean-Claude-Léon-Bernard), lieutenant, 3e bataillon thaï d'infanterie coloniale », lire: « Gaillard (Jean-Claude-Léon-Marcel), lieutenant, 3e bataillon thaï d'infanterie coloniale ».

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mai 1953:

Page 4498, 1re colonne, au lieu de: « Mako Kamara, brigadier, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 39338 », lire: « Mako Kamara, brigadier, classe 1931, recrutement de la Guinée française, mle 32995 ».

Page 4499, 1re colonne, au lieu de: « Kennat Ahmed, dit Hamoudi ben Amar », lire: « Kennat Ahmed, dit hamadi ben Amar ».

Page 4500, 1re colonne, au lieu de: « Karta Condé, 1re classe, classe 1932 », lire: « Karta Condé, 1re classe, classe 1931 »

Page 4501, 2e colonne, au lieu de: « Appriil (Aloyse-Joseph), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Sarreguemines, mle 133; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé », lire: « Appriil (Aloyse-Joseph), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Sarreguemines, mle 133; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité »; au lieu de: « Candeu (André-Jacques) », lire: « Candau (André-Jacques) ».

Page 4504, 1re colonne, au lieu de: « Diop Thima, 1re classe », lire: « Diop Thiam, 1re classe »; 2e colonne, au lieu de: « Ait Mansour Allaoua ben Abdallah, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc », lire: « Ait Mansour Allaoua ben Abdallah, 1re classe, classe 1927, recrutement de Constantine ».

Page 4505, 2e colonne, au lieu de: « G'Beka, 1re classe », lire: « G'Beka Oro, 1re classe »; au lieu de: « Mory Koné, caporal, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 26250 », lire: « Mory Koné, caporal, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 36230 ».

Page 4506, 1re colonne, au lieu de: « Mamady Sanlo, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10468 », lire: « Mamady Sanio, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10648 »; 2e colonne, au lieu de: « Oulatie, sergent, classe 1924, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 3745 », lire: « Oulatie, sergent, classe 1924, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 5745 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1953, pagination spéciale:

Page 4, 1re colonne, au lieu de: « Lucas (Albert-Louis), sergent-chef, recrutement de Strasbourg », lire: « Lucas (Albert-Louis), sergent-chef, recrutement de Brest ».

Page 6, 1re colonne, au lieu de: « Abdelkader ben Allal, maître ouvrier, mle 710/35 », lire: « Abdelkader ben Allal, maître ouvrier, mle 730/35 ».

Page 9, 1re colonne, au lieu de: « Lakenal Saad, 2e classe, mle 592 L. M. », lire: « Lakehal Saad, 2e classe, mle 592 L. M. ».

Page 11, 2e colonne, au lieu de: « Amabrie (Ulysse-Léonce) », lire: « Amabric (Ulysse-Léonce) ».

Page 13, 1re colonne, au lieu de: « Causse (Edmond) », lire: « Causse (Edouard) ».

Page 18, 2e colonne, au lieu de: « Cerda (Vincente) », lire: « Cerda (Vicente) »; au lieu de: « Minvielle-Debat (Pierre), 2e classe », lire: « Minvielle-Debat (Pierre), caporal ».

Page 26, 1re colonne, au lieu de: « Bekuet (Fernand-Louis) », lire: « Bequet (Fernand-Louis) »; 2e colonne, au lieu de: « Boisin (Géry-Edouard) », lire: « Boidin (Géry-Edouard) ».

Page 27, 2e colonne, au lieu de: « Boutin (Léonie) », lire: « Boutin (Léonide) ».

Page 29, 2e colonne, au lieu de: « Corp (Louis-Marty-Célestin) », lire: « Corp (Louis-Martin-Célestin) ».

Page 30, 2e colonne, au lieu de: « Degorge (Clément), 2e classe », lire: « Degorce (Clément), 2e classe ».

Page 32, 2e colonne, au lieu de: « Foucard (Marcel) », lire: « Foucart (Marcel) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mai 1953, pagination spéciale:

Page 33, 1re colonne, au lieu de: « Frixh Sebti, caporal-chef », lire: « Frikh Sebti, caporal-chef ».

Page 36, 1re colonne, au lieu de: « Lallément (André-Eugène) », lire: « Lallement (André-Eugène) ».

Page 38, 1re colonne, au lieu de: « Loring (Joseph), adjudant », lire: « Lorinc (Joseph), adjudant »; 2e colonne, au lieu de: « Mahaut (Alphonse-Emile), 2e classe, classe 1914, recrutement de Chambéry, mle 227 », lire: « Mahaut (Alphonse-Emile), 2e classe, classe 1914, recrutement de Cherbourg, mle 1007 ».

Page 41, 1re colonne, au lieu de: « Petit (Nicolas) », lire: « Petit (Joseph-Nicolas) ».

Page 43, 2e colonne, au lieu de: « Salzedo (Claron-Frédéric), caporal », lire: « Salzedo (Aaron-Frédéric), caporal ».

Page 52, 1re colonne, au lieu de: « Verille (Aimé-Gustave-Isidore) », lire: « Verhille (Aimé-Gustave-Isidore) ».

Page 53, 1re colonne, au lieu de: « Tahur (Adrien-Lucien) », lire: « Tabur (Adrien-Lucien) ».

Page 54, 2e colonne, au lieu de: « Peronnet (Léon), 2e classe », lire: « Perronnet (Léon), 2e classe ».

Page 56, 1re colonne, au lieu de: « Bosch (Joseph-Pierre-Jean) », lire: « Bosc (Joseph-Pierre-Jean) ».

Page 57, 2e colonne, au lieu de: « Delhumeaux (France-Léonce-Edgard-Thimoléon) », lire: « Delhumeau (France-Léonce-Edgard-Thimoléon) ».

Page 60, 1re colonne, au lieu de: « Chabani Mahmed, 2e classe, mle 275 L. M. », lire: « Chabani Mahmed, 2e classe, mle 274 L. M. »; 2e colonne, au lieu de: « Chouaihi Larbi, sergent », lire: « Chouaihi Larbi, sergent ».

Page 61, 2e colonne, au lieu de: « Finidori (Jean), adjudant », lire: « Finidori (Jean), adjudant-chef »; au lieu de: « Gianetti (Pierre-Paul), adjudant-chef », lire: « Giannetti (Pierre-Paul), adjudant-chef ».

Page 62, 1re colonne, au lieu de: « Jegouzo (Fernand-Joseph-Gabriel), soldat », lire: « Jegouzo (Fernand-Joseph-Gabriel), adjudant ».

Page 63, 2e colonne, au lieu de: « Mellali Elhachemi Ould Yahia », lire: « Meliali Elchachemi Ould Yahia »; entre Merabet Abdelkader et Merlin (René-Paul), intercaler: « Merabti Brahim, sergent-chef, classe 1930, recrutement d'oran, mle 2091; 21 ans de services, 4 campagnes ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juin 1953, pagination spéciale:

Page 65, 2e colonne, au lieu de: « Touach Ali ben Ahmed Bentami », lire: « Touagh Ali ben Ahmed Bentami ».

Page 68, 2e colonne, entre Youcef ben Sadok Bédira et Abdallah ben Naoui, intercaler: « Arme blindée. — Cavalerie ».

Page 69, 1re colonne, au lieu de: « Bachir ben El Ghali, maréchal des logis, classe 1932, recrutement d'Oran, mle 01357 », lire: « Bachir ben El Ghali, maréchal des logis, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 01053 »; ajouter, après Bachir ben El Ghali: « Baghdad ben Aelfedel, maréchal des logis, classe 1932, recrutement d'Oran, mle 01357; 19 ans de services, 5 campagnes ».

Page 71, 1re colonne, au lieu de: « S. N. P. Ali ben Dahlie », lire: « S. N. P. Ali ben Dahlia »; au lieu de: « Taifour Abdelkader », lire: « Taifour Ould Abdelkader ».

Page 72, 2e colonne, au lieu de: Mokhbi Bechir », lire: « Mokhbi Bachir »; au lieu de: « Zebrouki Zerrouki », lire: « Zerrouki Zerrouki ».

Page 75, 2e colonne, au lieu de: « Mourri Mohamed », lire: « Mouri Mohamed ».

Page 76, 1re colonne, au lieu de: « Risterrucci (Charles-Marie) », lire: « Risterucci (Charles-Marie) »; au lieu de: « Vandenheuvel (Adolphe-Pierre) », lire: « Vanden-Heuvel (Adolphe-Pierre) »; 2e colonne, au lieu de: « Gave Balla, adjudant », lire: « Gaye Balla, adjudant ».

Page 78, 1re colonne, au lieu de: « Siné Sangaré, 1re classe », lire: « Sené Sangaré, 1re classe ».

Page 79, 1re colonne, au lieu de: « Rakotomanana, sergent, classe 1928, recrutement de Madagascar », lire: « Rakotomanana, sergent classe 1928, recrutement de Madagascar, mle 9235 ».

Page 81, 1re colonne, au lieu de: « Bichebich Mokrane, 2e classe, mle 96 », lire: « Bichebich Mokrane, 2e classe, mle 98 ».

Page 82, 1re colonne, au lieu de: « Dehimi Tissa », lire: « Dehimi Aissa ».

Page 83, 1re colonne, au lieu de: « Goge Joham », lire: «Goge Johann ».

Page 84, 2e colonne, au lieu de: « Lariche Moktar, 1re classe, mle 0325 », lire: « Lariche Moktar, 1re classe, mle 03225 ».

Page 85, 1re colonne, au lieu de: « Miloudi Bomedine », lire: « Miloudi Boumedine »; au lieu de: « Moalem Lamouri, sergent-chef, mle 195 L. M. », lire: « Moalem Lamouri, sergent-chef, mle 135 L. M. »; 2e colonne, au lieu de: « Ould-Chaieb Hanabdallah, sergent », lire: « Ould-Chaieb Banabdallah, sergent ».

Page 86, 2e colonne, au lieu de: « Talha Houider », lire: « Talha Kouider »; au lieu de: « Tatar Mohaud Sadock, sergent, mle 324 », lire: « Tatar Mohaud-Sadock, sergent, mle 354 ».

Page 89, 1re colonne, au lieu de: « Kahlouche Abdelkader, caporal, mle 0679 », lire: « Kahlouche Abdelkader, caporal, mle 0678 »; au lieu de: « Lainous Sabti », lire: « Lainous Sebti ».

Page 90, 1re colonne, au lieu de: « Ramdam Abdelkader », lire: « Ramdan Abdelkader »; au lieu de: « S. N. P. Bouhaoua ben Abdelkader », lire: « S. N. P. Bouhaous ben Abdelkader »; 2e colonne, au lieu de: « Soulher Ali, 1re classe, mle 3089 R. M. », lire: « soulter Ali, 1re classe, mle 3129 R. M. ».

Page 92, 1re colonne, au lieu de: « Benabdi Toumi, 2e classe, mle 373 L. M. », lire: « Benabdi Toumi, 2e classe, mle 273 L. M. »; après Hamdi Abdelkader ben Ahmed, ajouter: « Hamri Hadj ben Ahmed, maréchal des logis, classe 1926 M, recrutement de Miliana, mle 799; 23 ans de services, 6 campagnes ».

Page 95, 2e colonne, au lieu de: « Bouharrak Chérif Ould Bele Kharoubi », lire: « Bouharrak Chérif Ould Belkharoubi ».

Page 96, 1re colonne, au lieu de: « S. N. P. Agderrhamane, sergent », lire: « S. N. P. Abderrhamane, sergent ».

Décret portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juin 1953, pages 5010 et suivantes:

Arme blindée et cavalerie.

Commandement de l'arme blindée et de la cavalerie du Maroc.

Au lieu de:

Dugue (Emile-René), recrutement de Paris (1er bureau), classe 1939, mle 161,

Lire:

Dugue (Emile-René), recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1939, mle 161.

Transmissions.

Subdivision de Caen.

Au lieu de:

Danzanvilliers (Charles-Eugène-Joseph-Marie), recrutement de Rennes, classe 1949, mle 40775,

Lire:

Danzanvilliers (Charles-Eugène-Joseph-Marie), recrutement de Rennes, classe 1949, mle 40775.

(Le reste sans changement.)

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, un crédit de 14.027.400 F a été ouvert au ministre de la défense nationale sur l'exercice 1953, au titre du chapitre 55-91: « Infrastructure interalliée, — Matériel » du budget de la défense nationale (section guerre).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Régies d'avances.

Par arrêté ministériel en date du 25 juin 1953, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au gestionnaire de l'hôpital militaire d'Ouargla est fixé comme suit:

Pour le salaire des ouvriers: 500.000 F.
Pour frais d'exploitation: 700.000 F.

Par arrêté ministériel en date du 25 juin 1953, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au gestionnaire du dépôt de matériel régional du service de santé de Casablanca, pour payement des salaires des ouvriers, est fixé à 1 million 500.000 F.

Budget supplémentaire du musée de l'armée pour l'exercice 1953.

Par arrêté interministériel en date du 26 juin 1953, le premier budget supplémentaire du musée de l'armée pour l'exercice 1953 a été fixé en recettes et en dépenses à la somme de 16.221.360 F.

Génie maritime.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 20 juin 1953, M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Sorine (Alexandre), port matriculaire: Cherbourg, en congé sans solde et hors cadres, depuis le 1er avril 1950, est admis, sur sa demande, à la retraite proportionnelle, pour compter du 1er avril 1953, dans les conditions fixées par les articles 11 (1°) et 37 (2e alinéa) du code législatif des pensions civiles et militaires de retraite.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du ministre du budget et du ministre de la défense nationale et des forces armées en date du 17 juin 1953, les ex-ouvriers dont les noms suivent, renvoyés définitivement par mesure disciplinaire, après le 8 août 1949, sont déchus de leurs droits à pension, savoir:

M. Delmotte (Marcel), ex-ouvrier auxiliaire au magasin général du service de santé à Vanves.

MM Chedeau (Jacques), Delabarre (Gaston), Migne (Roger), ex-ouvriers auxiliaires à l'établissement central des organes et appareils techniques au fort de Vanves à Malakoff.

M. Julien (André), ex-ouvrier auxiliaire à l'hôpital militaire de Fès (Maroc).

Personnel militaire féminin de l'armée de l'air.

Par décision en date du 23 juin 1953, sont promues à la 2e classe, à compter du 30 juin 1953, date à laquelle elles ont accompli deux ans de séjour dans la 3e classe, les spécialistes féminines ci-après désignées:

I. — Cadre des spécialistes féminines du service de santé de l'air

Rouzot (Alice-Marie-Eugénie), technicienne de laboratoire de 3e classe.

Les infirmières de 3e classe:

Olive (Marguerite-Mathilde).
Verhulst (Marie-Louise).

II. — Cadre des spécialistes féminines du service général

Les attachées rédactrices de 3e classe:

Doignon (Suzanne-Madeleine).
Roy, veuve Laurin (Colette-Mathilde).
Bouyoud (Lucienne).
Truphemus (Marguerite-Marie-Thérèse).

Liste alphabétique des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air (élèves officiers de l'air, cadre navigant, et élèves officiers mécaniciens de l'air), recrutement direct, en 1953.

(Décision ministérielle n° 4712/EMP/3 en date du 29 juin 1953.)

MM. Alegria (Pierre-L.-F.).
Alexis (Gaston-P.).
Alias (Jacques-P.-J.).
Allier (Jean-L.-H.).
Alliot (Jean).
De Andolenko (Paul).
Anglard (Marc-C.-R.).
Anglaret (François-P.-M.).
Arata (Claude-J.-C.).
Archer (Guy-J.-R.).
Arnaubec (Gérard-F.-C.).
Aubry (Michel-C.-R.).
Aurousseau (André-J.-L.-E.).
Baloux (Claude-A.).
Barcaroli (Henri).
Barlan (Guy-G.-J.).
Baudry (Jean-C.-E.).
Beduchaud (Paul-M.-M.-J.).
Belz (Pierre-V.-J.-M.).
Berard (Henri-J.-G.).
Bergot (Jean-Paul-M.-A.-M.).
Bergouignan (Jacques-F.-L.).
Bergouniou (Pierre-M.).
Berlandi (André-A.-C.).
Bernard (Yves-G.-E.).
De La Berrurière de Saint Laon (Henry-R.-M.).
Berthier (Philippe-G.-M.).
Bertin (Jacques).
Bezier (Jean-P.).
Bigois (Michel-C.).
Billard (Jacques).
Bilbaux (Jean-P.-E.-E.).
Blais (Lucien-H.-V.).
Blanluet (Francis-G.-L.).
Boivin (Pierre-R.).
Boloh (Jacques-M.).
Bonneru (Michel-J.-E.).
Borde (Jean-F.-N.).
Borderies (Jean-Louis-J.).
Bottini (Jean-L.-B.-H.).
Boucebci (Tahar).
Bourdonnec (Louis-A.-M.).
Bourgade (Pierre-C.).
Bourillet (Jacques-P.-R.).
Brandet (Jean).
Brechet (Gérard-L.).
Bresard (Claude-H.-P.).
Bricoteaux (Jean-Claude).
Brossier (Alain-M.-L.).
Buiret (Roland-M.-G.).
De Buretel de Chassey (Marc-M.-R.).
Caillou (Michel-P.-A.-L.).
De Calbiac (Jean-J.).
Cales (Gilbert-C.).
Carblanc (André-M.).
Carbonnier (Michel-H.-J.-M.).
Carré (Paul).
Cassagne (Raymond).
Cazaméa (Pierre-A.).
Cazaux (Yves-C.-J.).
Chair (Claude-J.).
Chalaux (Pierre-R.).
Chalmet (Guy-A.-H.).
Chamalet (Jean-G.).
Chapart (Georges-P.).
Chapier (Jean-F.).
Charaix (Robert-J.-E.).
Chariot (Gérard-A.).
Chauffriasse (René).
Chauvallon (Gérard-R.-M.).
Cherpantier (Christian-D.-L.).
Chinaud (Jean-P.).
Chuilon (Christian-M.-G.).
Clariond (Paul-E.).
Clement (Pierre-G.-J.).
Clerot (Michel-G.-J.-A.).
Clusel (Jean-Claude-R.-C.).
MM. Cogney (Yves-F.-R.).
Collot (Georges-E.).
Combier (Alfred-J.).
Coq (Robert-A.).
Corre (Noël-G.).
Cosmao (Michel-R-M.).
Costantini (François).
Cottin (Robert-A.-J.).
Coullet (Jean-Marie-G.).
Courcelle-Labrousse (Hervé-H.-M.).
Courtieu (Robert-J.-L.).
Cousson (François-M.-F.).
Couvrat (Jean-M.-M.).
Couzineau (Bernard-H.-J.-B.).
Croix Marie (Francis-M.-J.).
Croizier (Bernard-B.-M.-J.).
Cuvillier (Auguste-J.).
Dauch (Max-E.).
Daviaud (Guy-A.-J.).
Debeugny (Bernard-C.-L.-F.-M.).
Deleuze (Jakie-C.).
Denis (Jean-J.-M.).
Déplat (Roland-P.).
Deschamps (Pascal-R.-P.).
Descroix (Michel-W.).
Devaux-Charbonnel (François-P.-X.-V.).
Deville (Pierre-G.).
De Dianous de La Perrotin (Henri-P.-A.).
Donneaud (Henry-M.).
Doppler (Paul-J.-R.).
Dravet (Pierre-A.-M.).
Dubard (François-N.-M.).
Dubedat (Paul-L.).
Dubois (Luc-G.).
Ducatel (Michel-G.).
Dulherm (Louis-B.).
Duplé (Georges-I.).
Durand (Jean-G.-E.-M.).
Durand (Maurice-A.-L.-P.).
Durupt (Guy-L.).
Duteil (Jacques-P.-C.-A.).
Duval (Bernard-R.).
Duval (Michel-P.-M.).
Enault (Philippe-Y.-R.).
Eude (Emile-H.).
Evrard (Georges-P.-M.).
Fabre (Christian-M.-P.).
Fadeuilhe (Jean-G.-E.).
Faure (Jean-M.).
Faussemagne (Bernard-P.).
Favrelle (Jean-A.-M.).
Fege (Pierre-M.-A.).
Ferey (Jean-Pierre-E.).
Feybesse (Pierre-A.).
Floch (Michel).
Forsans (Jean-H.).
Fourny (Jean-A.).
Foussier (Jean-M.-A.-J.).
Frolich (Michel-J.-M.).
Gaches (Daniel-B.).
Gaillard (Frédéric-G.-C.).
Gandon-Leger (Christian-L.-J.).
Gauche (Claude-L.-J.).
Gaudart (Jacques-P.-E.).
Gault (Claude-J.-S.).
Georges (Jean-Jacques).
Gerard (Michel-M.-A.).
Germa (Paul-A.).
Germain (Jacques-G.-P.).
Girard (Dominique-M.-H.-Y.-A.).
Giraud (Jacques-M.).
Goudenege (Pierre-B.).
Grand'Eury (Pierre-A.-A.).

MM. Gué (André-R.).
Guéguen (Christian).
Guillemin (Yvan-L.-J.-G.).
Guillemot (Robert-L.).
Guillermin (Pierre).
Guillier (Serge-R.-L.).
Guillorit (François-J.-L.).
Guiliot (Marcel-P.-E.).
Guyard (Bernard-R.).
Guyot (Robert-R.).
Guizol (Gilbert-P.-P.).
Hascoët (Jean-Pierre).
Hauviller (Jean-M.-A.).
Henriet (Jean-C.-L.).
Henrio (Albert-A.).
Hervy (Claude-L.).
Hervy (Gilbert-F.-C.).
Hourdin (Adrien-J.-A.).
Housset (Claude-M.).
Hugounenq (Bernard-J.).
Jolie (François-T.).
Jullien-Pommerol (Louis-M.-J.).
De Labarrière (Jacques-J.-M.-P.).
Labbé (Claude-S.).
Lacaille (Jean-P.-M.-D.).
Lacau (Xavier-G.-G.).
Lachassagne (Jacques-P.).
Lagraula (Christian-Y.).
Lambert (Marcel-J.-A.).
Lambert (Noël-P.-M.-J.).
Lambert (Yves-J.).
Lanzarini (Denis-J.-A.).
Lapoutge (Robert-M.-A.).
Larivière (Marc-L.-P.-A.).
La Roche (Jacques-F.-D.).
Lalanière (Bernard-J.-Y.).
Lathoumétie (Alain-M.-J.).
Laurent (Guilhem).
Lavergne (Bernard-Y.).
Laynaud (Pierre-J.-E.).
Lazarevitch (Serge-A.).
Lazarini (Robert-E.-E.).
Lazerges (Jean-R.-A.).
Le Bastard de Villeneuve (Michel-M.-A.-L.).
Le Brozec (Jean-Claude-A.).
Le Chuiton (Pierre-R.).
Lecœur (Jean-Pierre-E.).
Le Coguic (Claude-C.-H.).
Lecomte (Jacques-R.).
Le Corre (Alain-H.).
Le Corre (Raymond).
Le Coz (Jean).
Lécureux (Maurice-P.-L.).
Le Dantec (Pierre-F.-M.).
Le Guen (Jean-C.).
Le Hegarat (Louis-E.).
Lejosne (Jean-M.-M.).
Le Lay (Roger-J.-F.-C.).
Lemaire (Jean-Pierre).
Le Masson (Xavier-G.-J.-M.).
Le Merdy (Léon).
Lemille (André-P.-J.-J.).
Le Morvan (Guy-M.-F.).
Lenoury (Claude-L.-N.).
Léomand (Gérard-C.).
Lepesant (Claude-M.).
Leroy (Philippe-J.-C.).
Lespine (Bernard).
Linguinou (Yves-H.).
Lorber (Jean-R.-M.).
Louvet (Pierre-F.-L.).
Loyer (Jean-P.-M.).
Lucas (Michel-E.-P.).
Madec (Roger-F.-L.).
de Maistre (Hugues-M.-B.).
Malgorn (Jacques).
Malomert (Emile-G.-B.).
Marcellesi (Dominique).
Marchal (Roger-A.-A.).
Marcoux (Pierre-L.-M.-H.).
Marin (Christian-L.).
Marin-Dubuard (Auguste-M.).
Martelli (Jean-P.-G.).
Martin (Jacques-P.-H.).
Martin (Joseph-E.).
MM. Martin de Marolles (Jean-F.-R.-M.).
Masclet (Henri-L.-M.).
Massia (Jean-Pierre-J.).
Maurice (Claude-M.).
Melquiond (Gabriel-L.-A.).
Mentré (Pierre-G.).
Merdy (Henri).
Meynier (Jacques-C.-G.).
Mienne (Gérard-J.-C.).
Mignot (Jacques-H.-M.).
Moline (Gérard-D.).
Montanié (Jean-P.-M.-C.).
More (Daniel-A.).
Moreau (François-R.-F.).
Morel (Claude-G.-J.).
Morris (Jean-Marc-E.-M.).
Nay (Jean-G.).
Nicolas (Bernard-J.-M.-J.).
Noël (Xavier-J.-M.-J.).
Nougue (André-M.-J.).
Orjubin (Alain-L.).
Ortolan (Jacques-P.-P.).
Pagès (Gérard-H.-J.).
Pain (Gilbert-E.-A.).
Pallier (Jean-F.).
Pasquet (Bernard-E.).
Paton (Bernard-R.-R.).
Payement (Serge-G. C.).
Perchenet (Michel-M.).
Petit (Jean-Pierre-R.-C.).
Pezet (Jean-R.-R.-G.).
Philippon (Rémy-L.-H.).
Picault (Pierre-R.-B.).
Piercy (Claude-P.-A.).
Planes (Pierre).
Platel (Jacques-M.-J.-M.).
Porchaire (Marcel-A.-L.).
Potard (Alain-F.-M.).
Quéré (Joseph).
Ratié (René-M.).
Regnault (Michel-P.-J.).
Reynal (Jean-L.).
Richard (Jean-M.-P.).
Richard (Pierre-J.-Y.-M.).
Rigault (Jean-M.-M.).
Rio (André-J.-J.).
Risch (Hubert-J.-C.).
Risse (Noël-M.-C.-A.).
Rivière (Jacques-E.-M.-F.-J.).
Robert (Luc-A.-M.-R.).
Robin (Jean-F.-L.).
Rochard (Claude-L.).
Roccaserra (Claude-J.-R.).
Rochot (Christian-L.-L.-A.).
Roiron (Georges-M.-F.).
Roland-Billecart (Alain-P.-A.).
Rolland (Alain-R.-S.-R.).
Rolland (Roger-A.-M.).
Rollet (Yves-F.).
Roperch (Narcisse-L.-V.).
Roquefort (Henri-J.).
Rouault (Yvon-R.-M.-J.).
Rouchon (Jean-J.-H.).
Rougier (Yves-M.-O.-H.).
Rougier (Yves-M.-V.).
Rouillard (René-M.-R.).
Rousseau (Alain).
Rouyer (Robert-J.-A.).
Rouyer (Pierre-R.-J.).
Royant (Roger).
Rozet (Georges-L.).
Rubin (Michel-L.).
Ruotte (Claude-P.).
Saint-Hillier (Guy-C.).
Salaün (Raymond-M.).
Sarraillet (Jean-J.).
Sarrazin (Pierre-H.).
Saussier (Maurice-A.).
Savary (Gilbert-G.).
Seite (Jean).
Serre (Charles-A.).
Signoret (Claude-N.-E.).
Simon (Etienne-M.).
Simonneau (Jean-M.).
Simonpieri (Jacques-C.-C.).
Sirvent (Paul-S.-E.).
MM. Sizun (Jean-P.).
Soreau (Paul-R.-C.).
Soty (Claude-M.-L.).
Soubrier (Armand-L.-M.).
Souterbicq (André-P.).
Suignard (François-L.).
Suquet (Alain-M.-L.-H.).
de Sury d'Aspremont (Guy-M.-J.).
Taconnat (Jean-L.-H.).
Tardot (Henri-L.).
Thomas (Jean-Marie-L.).
Thomas (Robert).
Thomasset (François-E.-J.-M.).
Thomazo (Bertrand-M.-M.).
Thuilier (Pierre-A.-A.).
Tichoux (Claude-M.-G.).
MM. Triboulet (François-R.-J.).
de Truchis de Varennes (François-M.-E.).
Tual (Ferdinand-G.-E.-J.).
Vaquette (Jacques-H.-P.).
Vautier (Christian-H.).
Vella (René-R.-J.-M.).
du Verdier (Jean-M.-R.-J.).
Vergnaud (Jean-P.-A.).
Veriet (Jean-Paul).
Viart (Jacques-P.-G.).
Vidal (Jean-Pierre).
Viossat (Gérard-T.-E.).
Vuillemot (Jean-L.-P.-G.).
de Vitry d'Avancourt (Hubert).
Woiline (Maurice-J.).

Candidats déclarés admissibles de droit au concours d'admission à l'école de l'air en 1953, du fait de leur admissibilité au concours de 1952:

MM. Cordon (Marc-F.-X.).
Dorsemaine (Michel-P.).
Garreta (Joël-J.-F.).
MM. Lebas (André-P.-M.).
Pommarède (Pierre-B.).

Les épreuves orales du concours se dérouleront au centre de Paris, école nationale supérieure de l'aéronautique, 32, boulevard Victor, Paris (15e) (métro: Porte de Versailles ou Place Balard).

Les candidats seront fractionnés en trois groupes; le début des épreuves est fixé comme suit:

1er groupe: le lundi 13 juillet 1953, à huit heures précises.
2e groupe: le lundi 20 juillet 1953, à huit heures précises.
3e groupe: le vendredi 24 juillet 1953, à huit heures précises.

La répartition des candidats par groupe fera l'objet d'une insertion ultérieure au *Journal officiel*.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels.

SUBDIVISION « ARTILLERIE »

Les sous-officiers désignés ci-après sont affectés au service du matériel des forces terrestres en Extrême-Orient. Toutes dispositions devront être prises afin que les intéressés reçoivent les vaccinations réglementaires et bénéficient des permissions auxquelles ils peuvent prétendre, de façon que leur mise en route puisse être effectuée comme suit:

Maintenance du mois d'août 1953.

a) Embarquement à Marseille à partir du 1er août 1953.

Aspirant.

« Z »

Antonini (Jean-Baptiste), Tunisie.

Adjudants-chefs.

Comptable.

Menerat (Daniel-Henri), F. F. A.

Artificier.

Ferreux (Paul-Jules-François), 7e région.

Mécanicien auto.

Schue (Alfred-Louis), 8e région.
Perrin (Constant-Auguste), 7e région.
Duchet (André), F. F. A.
Tachon (Edgard), E. A. M. Fontainebleau.

Armurier.

Le Querre (Paul-Louis-Yves), 9e région.
Loubet (René-Elie-Marius), 5e région.
Froissart (Roger-Auguste), école d'application d'artillerie, Châlons-sur-Marne.
Sotty (René), 3e région.

Mécanique générale.

Mouchot (René-Eugène), 6e région.

Adjudants.

Mécanicien auto.

Di Philippi (Alfred), Maroc.
Saulnier (Louis-Roland), 8e région.
Dubuy (Franck-Louis), 9e région.

Engins blindés.

Moisy (Paul-Louis), 6e région.
Kergroach (Jean-Cyprien), F. F. A.

Non spécialiste.

Sorbier (Alexandre), 6e région.

Maréchaux des logis-majors.

Mécanicien auto.

Chechin (Pierre-Serge), 3e région.

Armuriers.

Bon (Marcel), 8e région.
Gelineau (Jacques-Valentin), 8e région.

Maréchaux des logis chefs.

Comptable.

Agostinetti (Jean-Marie), 1re région.

Non spécialiste.

Hadjage (Marcel), F. F. A.
Tord (André-Charles), E. M. P. T. le Mans.

Maréchaux des logis.

Armurier.

Schrick (Lucien), 8e région.
Le Louet (Gilbert), 1re région.

Mécanique générale.

Llanes (Raphaël), F. F. A.

Optique.

Duconseille (Jean), 10e région.

Non spécialiste.

Huguenin (Michel), base transit Charbourg.
Helmestetter (Charles-Louis), 1re région.
Raoul (Raymond), 6e région.
Pierquet (Jacques), 7e région.
Laurent (Marcel-André), 1re région.

b) Embarquement à Oran à partir du 1er août 1953.

Adjudants-chefs.

Armurier.

Darmendrail (Georges), I. T. M. détachement d'Alger.

Mécanicien auto.

Feroux (Jean), Maroc (en sursis).

Adjudants.

Comptable.

Cuyot (Marcel-Edouard), 10e région.

Artificier.

Thieblin (Raymond), Tunisie.

Maréchal des logis chef.

Armurier.

Ragonnet (Raymond), Maroc.

Maréchaux des logis.

Non spécialiste.

Selamat Abdelkader, 10e région.
Borg (André), Tunisie.

NOTA. — Les dates de mise en route, sur la 9e compagnie régionale du matériel à Marseille et la 802e compagnie d'ouvriers du service du matériel à Oran, seront fixées ultérieurement par télégramme

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

SERVICE DES MATERIELS

SUBDIVISION ARTILLERIE

Extrait de la liste A établie au 1er juillet 1953.

Référence: I. M. n° 97284 PM/IB du 23 juin 1949 et ses modificatifs.

Les sous-officiers dont les noms figurent sur le présent extrait devront être soumis, dans les moindres délais, à la visite médicale et éventuellement à une contre-visite dans les conditions fixées par l'I. M. n° 4728.2/DCSSA en date du 19 août 1949 (*B. O.*, p. t., n° 36 du 5 septembre 1949).

Les indications relatives à l'aptitude physique et éventuellement aux demandes de sursis et demandes de radiation de l'extrait du tour de départ devront parvenir à l'administration centrale (direction centrale du matériel) par télégramme, pour le 1er août 1953.

NOTA. — Pour les sous-officiers en service en Afrique du Nord, il y aura lieu de préciser le port d'embarquement.

1° **Adjudants-chefs** (1).

Armuriers.

Vial (Paul-Joseph), 4e région.
Fiolin (Roger), 6e région.
Pelatan (Lucien), 1re région.
Ayral (Jean-François), 5e région.
Nadaud (Henri-François), 4e région.
Chidaine (Alphonse-Ernest-Martin), 6e région.
Bertrand (Edgar-Vincent), Maroc.

Artificiers.

Le Bars (Louis-Corentin-Marie), 3e région.
Masson (Roger-Léon), E. S. M. et E. M. I. A. Coëtquidan.
Nogues (Georges-Louis-Henri), 3e région.

Auto.

Piney (Charles-Joseph), service cinématographique.

Mécanique générale.

Joulain (Maurice-Jules), 4e région.

Comptables.

Guillosseau (Jean-François), 1re région.
Salomon (Robert-Marcel), 10e région.
Sohier (Victor-Jules-Camille), 6e région.

Matériel D. C. A.

Herve (Léon-Louis-Marie), 3e région.

Optique.

Le Boulicaut (Louis-Marie), 3e région.

Selliers.

Borde (Jacques), 10e région.
Gibouin (André-Alexandre), 5e région.

(1) Nominations trimestrielles qui seront incessamment insérées au *B. O.*, partie documentaire.

Adjudants (1).

Comptables.

Sallaberry (Pierre-André), 5e région.
Nouette (Jean-André-Max), 1re région.
Dupouy (Jean-Gaston), 5e région.

Auto.

Aballea (Basile), 8e région.

Artificier.

Falaise (Charles-Louis-Michel), 3e région.

Maréchaux des logis-majors (1).

Comptables.

Mercet (René-Emile), 7e région.
Lacourli (Maurice-Adrien), 2e région.

Engins blindés.

Chatouillat (Lucien-Jean), 1re région.
Parent (Etienne-Henri-Sauveur), 6e région.

Auto.

Blindt (Roger-Oscar), F. F. A.

Armurier.

Le Guennic (Henri-Ernest), E. A. M. Fontainebleau.

Matériel de régions fortifiées.

Claude (Jean-Marie-Joseph), 6e région.

Sellier.

Peret (Louis-Jean-Paul), 9e région.

Mécanographe.

Lledo (René-Joseph), service mécanographique.

Artificier.

Charente (André-Paul-Germain), 9e région.

Non spécialistes.

Guemri Ahmed, 1re région.
Roussel (Robert-Désiré-Alphonse), Maroc.

Maréchaux des logis chefs (1).

Armurier.

Marlas (Rémy-Michel), E. A. M. Fontainebleau.

Auto.

Baer (Maurice-Albert-Louis), 4e région.

Comptable.

Dudicourt (André-Henri), E. M. P. T., le Mans.

Non spécialiste.

Serveau (Henri), 7e région.

(1) Nominations trimestrielles qui seront incessamment insérées au *B. O.*, partie documentaire.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Administrateurs.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Leyval (Albert), administrateur civil de 2e classe (2e échelon) au ministère des affaires économiques, en fonction au gouvernement général de l'Algérie, est placé en service détaché pour une durée de deux ans auprès de la caisse algérienne de crédit agricole mutuel.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1953.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 26 juin 1953, les dispositions de l'arrêté du 22 juin 1951 portant renouvellement de la mise en service détaché de M. Boissonnade (Aimé), secrétaire d'administration principal à l'administration centrale des finances, sont rapportées.

Il est mis fin, à compter du 1er janvier 1948, au détachement auprès du service des laboratoires de M. Boissonnade (Aimé), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale des finances.

La démission de M. Boissonnade (Aimé), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale des finances, est acceptée.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Bazia (Fernand), adjoint technique à l'institut national de la statistique et des études économiques, est maintenu en service détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie, en qualité d'adjoint technique au service de statistique générale de l'Algérie, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1952.

Tabacs et allumettes.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Gatineau (Henriette-Honorine-Alphonsine) et Mme Dumont (Marie-Louise), secrétaires d'administration à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, sont placées en service détaché, pour une durée maximum de trois années, en qualité de chefs d'atelier à ladite direction générale.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er janvier 1951 et du 1er mai 1951 en ce qui concerne respectivement Mme Gatineau et Mme Dumont.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 26 juin 1953, M. Coppin (Lucien), sous-chef de service du Trésor de classe spéciale, a été placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 décembre 1952.

Par arrêté en date du 26 juin 1953, M. Caillol (Marcel), chef de service du Trésor de 1re classe (1er échelon), en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), a été maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er septembre 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Nomination du directeur de l'académie de France à Rome.

Par arrêté en date du 10 juin 1953, M. Jacques Ibert, grand prix de Rome de composition musicale, est nommé directeur de l'académie de France à Rome pour une nouvelle période de six ans, à compter du 14 mai 1953.

Administration centrale.

Par arrêté du 16 juin 1953, M. Pierre Néraud Le Moulon de Boisdeffre, administrateur civil au ministère de l'éducation nationale, est placé, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles, du 6 août au 5 septembre 1953.

Par arrêté du 16 juin 1953, M. de Meslon (Yves), agent supérieur de 3e classe au ministère de l'éducation nationale, est rayé des cadres de l'administration centrale à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté du 16 juin 1953, M. Pidancet (Jean), agent supérieur de 3e classe au ministère de l'éducation nationale, est rayé des cadres de l'administration centrale à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté du 16 juin 1953, Mme Tetard, née Imbault (Simone), adjoint administratif chef de groupe au ministère de l'éducation nationale, est rayée des cadres de l'administration centrale à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté du 27 juin 1953, le détachement de Mlle Clausse (Lucienne), administrateur civil de 1re classe (2e échelon) à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, dans les fonctions de secrétaire de l'administration académique à Dijon, est renouvelé pour la période du 15 mars 1952 au 31 décembre 1953.

Architecture.

Par arrêté du 17 juin 1953, MM. Mathe et Mathon, architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux, anciens membres du conseil général, sont nommés membres de la section des honoraires du conseil général des bâtiments de France pour les années 1953 et 1954, en remplacement de MM. Duvaux et Servin, membres sortants.

Archives de France.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Rose Parent, archiviste adjoint des départements (6e classe), est détachée pour une période de trois ans, à compter du 1er avril 1953, auprès du ministère des relations avec les Etats associés, service français d'information du commissariat général de France en Indochine.

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 20 avril 1953, Mlle Bienvenüe (Paule), bibliothécaire stagiaire à la bibliothèque municipale classée de Versailles, est titularisée dans son grade à compter du 16 mai 1953.

A compter de cette date, l'intéressée sera rangée au 1er échelon du grade de bibliothécaire avec un report d'ancienneté d'un an (indice 250).

Par arrêté en date du 20 avril 1953, Mlle Lemay (Janine), bibliothécaire stagiaire à la Bibliothèque nationale, est titularisée dans son grade à compter du 1er juin 1953.

A compter de cette date, l'intéressée sera rangée au 1er échelon du grade de bibliothécaire avec un report d'ancienneté d'un an (indice 250).

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 25 juin 1953, M. Fleury (Marcel), secrétaire principal de l'administration académique à l'inspection académique de la Creuse, est nommé, à dater du 15 juin 1953, secrétaire principal de l'administration académique de Clermont-Ferrand (2e classe fonctionnelle), en remplacement de M. Moine, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

A compter de cette date, M. Fleury sera classé dans le 4e échelon, 2e classe fonctionnelle, du corps des secrétaires principaux de l'administration académique (indice 400).

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Santelli (René), assistant des facultés des sciences des universités des départements, est maintenu en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour servir à l'université Aurore de Shanghaï, en qualité de professeur de clinique chirurgicale, du 1er janvier 1950 au 1er janvier 1953.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Arambourou (Robert), professeur d'histoire au collège de la Réole, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Adigard des Gautries (Jean), professeur bi-admissible à l'agrégation d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Savary (Raymond), professeur certifié d'allemand au lycée de Tourcoing, est placé en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, pour une période allant du 1er novembre 1948 au 30 septembre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'élève boursier de l'enseignement technique.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Trotereau, professeur de dessin (degré supérieur) au lycée de garçons de Tournon, est placé en position de détachement auprès du directeur général des arts et lettres pour une période allant du 1er janvier 1946 au 30 septembre 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'école des beaux-arts et arts appliqués de Nancy.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Ganiage (Jean), professeur agrégé d'histoire au lycée de Beauvais, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Bloch (Gérard), professeur agrégé de mathématiques au lycée de garçons de Saint-Etienne, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Guenée (Bernard), professeur agrégé d'histoire au lycée de Colmar, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Dhombreaud (Roger), professeur licencié de lettres-grammaire, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour un période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Lions (Jacques), professeur agrégé de mathématiques, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Rivet (Félix), professeur licencié d'histoire, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Goubert (Pierre), professeur agrégé d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Centres d'apprentissage.

Par arrêté en date du 11 mai 1953, les sections du centre d'apprentissage G. 1001, sis 9, rue des Augustins, à Lyon, sont ainsi regroupées:

Les sections occupant les locaux des écoles primaires de la rue Pierre-Corneille et de la rue Bataille sont transférées au centre d'apprentissage G. 1589 jumelé à l'école de métiers des industries métallurgiques, 40, boulevard des Tchécoslovaques, à Lyon;

Les sections occupant les locaux des écoles primaires, sis impasse Flesselles et rue Tissot, à Vaise, sont transférées au centre d'apprentissage G. 1143, 10, montée des Carmélites, à Lyon.

Le centre d'apprentissage G. 1143, situé 10, montée des Carmélites, à Lyon, est annexé à l'école nationale professionnelle de garçons de cette ville.

Par arrêté en date du 26 juin 1953, le centre public d'apprentissage masculin 5 G. 260, installé 15, rue Championnet, à Paris (18e), est transféré dans un immeuble situé 23, rue Boinod, Paris (18e).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Cabinet du ministre.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:

Directeur du cabinet.

M. Bernard Beck, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Chefs de cabinet.

M. Eugène Sirvent, sous-préfet hors classe.

M. Pierre Marty, administrateur civil au ministère des finances.

Conseillers techniques.

M. André Doumenc, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. André Simonard, professeur des facultés de droit.

M. Léon Fleck, auditeur au conseil d'Etat.

Chargés de mission.

M. Charvet, administrateur en chef de l'inscription maritime.

M. Jacques Lacoste-Seignouret, chef de bureau à la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Luc Falaize (presse).

M. Raymond Cletienne (services parlementaires).

Attachés.

M. André Boudet (Assemblée nationale).

M. Louis Quais (Conseil de la République).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à dater du 28 juin 1953.

Fait à Paris, le 2 juillet 1953.

JACQUES CHASTELLAIN.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,

Vu les décrets du 28 juin 1953 et du 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les décrets du 28 juillet 1948 et du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile:

Directeur du cabinet.

M. Michel Junot, sous-préfet.

Chef de cabinet.

M. Jean-Henri Larrieu, docteur en droit.

Chef adjoint de cabinet.

M. Pierre Paganon, sous-préfet.

Attaché de cabinet.

M. François Abadie.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 2 juillet 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 2 juillet 1953.

PAUL DEVINAT.

Ouverture des aérodromes à la circulation aérienne publique en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 avril 1953, page 3619:

Liste n° 2.

Vienne. — Châtellerault-Targe, ajouter: « consignes particulières ».
Yonne. — Pont-sur-Yonne, supprimer: « consignes particulières ».

Liste n° 4.

Calvados. — Falaise-Mont-d'Eraines, ajouter: « consignes particulières ».

Hérault. — Béziers-Vias-Saint-Privat, ajouter: « consignes particulières ».

Ille-et-Vilaine. — Fougères-Fleurigné, ajouter: « consignes particulières ».

Loiret. — Pithiviers, ajouter: « consignes particulières ».

Manche. — Vauville, ajouter: « consignes particulières ».

Pas-de-Calais. — Arras-Duisans, ajouter: « consignes particulières ».

Pyrénées (Hautes-). — Casteinau-Magnoac, ajouter: « consignes particulières ».

Nomination d'un rapporteur à la commission des marchés des chemins de fer.

Par arrêté du 23 juin 1953, M. A. Partrat, conseiller référendaire à la cour des comptes, est nommé rapporteur à la commission des marchés des chemins de fer, en remplacement de M. Arasse, appelé à d'autres fonctions.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 20 mai 1953, les fonctionnaires et agents énumérés ci-après sont intégrés dans le corps des secrétaires administratifs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, à compter du 1er janvier 1950, dans les conditions ci-après:

M. Chevallier (Alfred), secrétaire administratif de 2e classe, 2e échelon, ancienneté reportée au 2 octobre 1949.

M. Setboun (Maurice), secrétaire administratif de 2e classe, 2e échelon, ancienneté reportée au 18 avril 1949.

Mlle Dufaut (Claudine), secrétaire administratif de 2e classe, 1er échelon.

La titularisation des secrétaires administratifs énumérés ci-dessus prend effet au 1er janvier 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juin 1953, page 5391, 2e colonne:

Après M. Attane (Hubert), 10e ligne, au lieu de: « Sous-chef de section administrative de 3e classe à compter du 30 août 1947 », lire: « Sous-chef de section administrative de 2e classe à compter du 30 août 1947 ».

Office national de la navigation.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Brichet (Léon), employé de bureau de 8e échelon, détaché auprès de l'office national de la navigation, est maintenu dans la même situation pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1953.

Officiers de port.

Par arrêté en date du 22 juin 1953, M. Audo (François), lieutenant de port de 1re classe à Dunkerque, inscrit au tableau d'avancement pour le grade supérieur, a été nommé, à compter du 1er juillet 1953, capitaine de port de 3e classe, 1er échelon, et affecté, en cette qualité, au port de Nantes, en remplacement de M. Lafforgue, décédé.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 23 juin 1953 et par modification aux arrêtés des 16 mars et 6 mai 1953, est fixée au 1er septembre 1953 la date à laquelle M. Michel (Jacques), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, précédemment détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, est réintégré dans les cadres de son administration d'origine et affecté pour ordre au service ordinaire de la Seine.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Flinois (Alfred), ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, précédemment placé en service détaché auprès de la chambre de commerce de Marseille en vue d'exercer les fonctions de directeur général des concessions, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Ouvrard (Roger), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, précédemment placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période d'un an pour être mis à la disposition de l'administration de l'assistance technique des Nations Unies, en vue d'être chargé d'une mission d'étude en Equateur.

L'effet de cette disposition est fixé au 5 mars 1953.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté en date du 19 juin 1953, M. Lavagne (Gaston), agent contractuel, est nommé régisseur de recettes pour l'aérodrome d'Aoulef, en remplacement de M. Brandstetter (Henri), rappelé en métropole.

Par arrêté en date du 19 juin 1953, M. Le Du (Jean), agent sur contrat, est nommé régisseur de recettes pour l'aérodrome de Niort-Souché (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Guinouard (Georges), appelé à d'autres fonctions.

Travaux météorologiques.

Par arrêté du 8 juin 1953, sont intégrés et reclassés dans le corps métropolitain des ingénieurs des travaux météorologiques, à compter du 1er janvier 1946, aux grades, classes et dates ci-après:

Ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 3e classe.

M. Ourcival (Henri), ancienneté reportée au 1er août 1945 (effet pécuniaire du 1er janvier 1946).

Ingénieurs adjoints des travaux météorologiques de 4e classe.

M. Auret (André), ancienneté reportée au 1er janvier 1944, compte tenu de 2 ans 7 jours de services militaires actifs et de guerre (services militaires restant à utiliser: 7 mois 15 jours), effet pécuniaire du 17 juin 1946, date de prise de fonctions de l'intéressé.

M. Brocard (Pierre), ancienneté reportée au 10 septembre 1944, compte tenu de 1 an 2 mois 7 jours de services militaires (services militaires épuisés), effet pécuniaire du 1er juin 1947, date de prise de fonctions de l'intéressé.

Ingénieur adjoint stagiaire des travaux météorologiques.

M. Chaussard (Maurice), ancienneté comptant du 25 octobre 1944.

M. Chaussard (Maurice) est nommé à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 4e classe et titularisé dans le grade correspondant à compter du 9 juin 1947 (date à laquelle il a atteint l'âge de vingt et un ans), ancienneté reportée au 9 juin 1946, effet pécuniaire du 1er septembre 1946, date de prise de fonctions de l'intéressé.

La durée des services militaires actifs et de guerre à utiliser pour l'avancement de M. Chaussard est fixée à 1 an 3 mois 5 jours.

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 29 mai 1951 sont annulées en ce qui concerne M. Lafforgue (Jean), et remplacées par les suivantes:

La durée des services militaires actifs et de guerre à utiliser pour l'avancement de M. Lafforgue est fixée à 1 an 6 mois et 14 jours.

Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont annulées.

Par arrêté du 8 juin 1953, les fonctionnaires et agents dont les noms suivent sont intégrés et reclassés dans le cadre des adjoints techniques de la météorologie aux grades, classes et dates ci-après:

Adjoints techniques de 1re classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

M. Philbois (René), compte tenu de 6 ans 8 mois et 23 jours de services militaires actifs et de guerre (services militaires épuisés).

M. Schill (Lucien), compte tenu de 3 ans 9 mois 18 jours de services militaires actifs et de guerre (services militaires épuisés).

Adjoints techniques de 3e classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

M. Courouble (Henri), compte tenu de 4 ans 2 mois 5 jours de services militaires actifs (services militaires restant à utiliser: 8 mois 3 jours).

M. Labbe (Emile), compte tenu de 4 ans 3 mois 10 jours de services militaires actifs et de guerre (services militaires restant à utiliser: 10 mois 2 jours).

M. Mandeix (Arthur), compte tenu de 4 ans 6 mois 3 jours de services militaires actifs et de guerre (services militaires épuisés).

M. Roland (Gaston), compte tenu de 4 ans 10 jours de services militaires actifs et de guerre (services militaires épuisés).

Adjoints techniques de 4e classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

Ancienneté reportée au 20 mars 1944:

M. Comte (Pierre), compte tenu de 7 mois 14 jours de services aux chantiers de la jeunesse et de 6 mois 29 jours de services dans les forces françaises combattantes (services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 25 janvier 1945:

M. Fitoussi (André), compte tenu de 2 ans 8 mois 15 jours de services militaires actifs et de guerre (services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 11 avril 1945:

M. Boige (Marcel), compte tenu de 2 ans 8 mois 11 jours de services militaires actifs et de guerre (services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 10 septembre 1945:

M. Cocordano (Louis), compte tenu de 2 ans 3 mois 21 jours de services militaires actifs et de guerre (services militaires restant à utiliser: 1 an 5 mois 25 jours).

M. Portet (Marcel), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 an).

Ancienneté comptant du 1er janvier 1946:

M. Picard (Pascal), service aux chantiers de la jeunesse à utiliser, 8 mois.

M. Jacquemes (André), compte tenu de 10 mois 3 jours de services militaires (services aux chantiers de la jeunesse restant à rappeler 7 mois 25 jours).

M. Henry (Marcel), compte tenu de 11 mois 18 jours de services militaires actifs (services militaires restant à utiliser 1 mois 5 jours).

M. Richeveux (Jacques), compte tenu de 5 mois 24 jours de services militaires actifs (services militaires restant à utiliser 3 mois 1 jour).

M. Biren (René).

M. Boubennec (Joseph), compte tenu de 8 mois 6 jours de services militaires actifs (services militaires épuisés).

M. Buresi (Louis), compte tenu de 1 an 26 jours de services militaires actifs (services militaires épuisés).

M. Clemendot (Albert), compte tenu de 10 mois 17 jours de services militaires actifs (services militaires épuisés).

Mlle Duprat (Claudette), compte tenu de 10 mois 21 jours de services militaires de guerre (services militaires épuisés).

Mme Endinger (Marie), compte tenu de 10 mois 21 jours de services militaires de guerre (services militaires épuisés).

M. Fauchoux (René), compte tenu de 7 mois 8 jours de services militaires actifs (services militaires épuisés).

M. François (Pierre).

M. Kukawski (Simon), compte tenu de 1 an 1 mois 7 jours de services militaires actifs (services militaires épuisés).

M. Laurencot (Roger), compte tenu de 10 mois 7 jours de services militaires actifs (services militaires épuisés).

M. Roumejon (Lucien), compte tenu de 9 mois 4 jours de services militaires actifs (services militaires épuisés).

M. Vallois (Claude), compte tenu de 8 mois 24 jours de services militaires actifs (services militaires épuisés).

M. Willig (Jacques), compte tenu de 1 an 3 mois 5 jours de services militaires actifs (services militaires épuisés).

A compter du 10 juillet 1946.
(Date de démobilisation des intéressés).

M. Carrière (André), services militaires à rappeler 1 an 2 mois 5 jours.

A compter du 16 septembre 1946.

M. Nou (Roger), services militaires à rappeler 11 mois 20 jours.

A compter du 1er novembre 1946.
(Date de démobilisation de l'intéressé).

M. Derain (Robert), services militaires à rappeler 1 an 3 mois 8 jours.

A compter du 6 octobre 1947.
(Date de démobilisation de l'intéressé).

Mlle Bourdet (Suzanne), services militaires à rappeler 1 an 4 mois 29 jours.

A compter du 30 décembre 1947.
(Date de démobilisation de l'intéressé).

M. Girard (Roland), services militaires à rappeler 2 ans.

A compter du 16 mars 1948.
(Date de démobilisation de l'intéressé).

M. Billaud (Robert), services militaires à rappeler 2 ans.

Adjoints techniques stagiaires.

A compter du 1er janvier 1946.

Ancienneté reportée au 10 septembre 1944: M. Sac (Paul).

Ancienneté reportée au 14 décembre 1944: M. Mathieu (Jean-Jacques).

Ancienneté reportée au 26 janvier 1945: M. Lecoq (Roger).

Ancienneté reportée au 7 février 1945: M. Dessertennes (Marcel).

Ancienneté reportée au 24 avril 1945: M. Boilloux (Michel).

Ancienneté reportée au 29 septembre 1945: M. Sialelli (Jacques).

Ancienneté reportée au 31 décembre 1945: MM. Hamed (André), Heurtier (Raymond), Nuchabot (Norbert).

A compter du 10 janvier 1947.

M. Levêque (André).

Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont annulées.

Par arrêté en date du 8 juin 1953, sont nommés à l'emploi d'adjoint technique de 4e classe, titularisés et reclassés dans le grade correspondant:

A compter du 7 février 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946: M. Dessertenne (Marcel).

A compter du 2 août 1946, date à laquelle il a atteint l'âge de vingt et un ans, ancienneté reportée au 1er janvier 1946: M Lecoq (Roger).

A compter du 31 décembre 1946, ancienneté reportée au 31 décembre 1945, compte tenu d'une année de stage: MM. Hamed (André), Heurtier (Raymond), Nuchabot (Norbert).

A compter du 3 septembre 1947, date à laquelle il a atteint l'âge de vingt et un ans, ancienneté reportée au 3 septembre 1946, compte tenu d'un an de stage: M. Mathieu (Jean-Jacques).

A compter du 18 septembre 1947, date à laquelle il a atteint l'âge de vingt et un ans, ancienneté reportée au 18 septembre 1946, compte tenu d'un an de stage: M. Sac (Paul).

A compter du 10 janvier 1948, ancienneté reportée au 10 janvier 1947, compte tenu d'un an de stage: M. Levêque (André).

A compter du 24 avril 1948, date à laquelle il a atteint l'âge de vingt et un ans, ancienneté reportée au 24 avril 1947, compte tenu d'un an de stage: M. Boilloux (Michel).

A compter du 29 septembre 1948, date à laquelle il a atteint l'âge de vingt et un ans, ancienneté reportée au 29 septembre 1947, compte tenu d'un an de stage: M Sialelli (Jacques).

La durée des services militaires actifs et de guerre à utiliser pour l'avancement des fonctionnaires désignés ci-après est fixée ainsi qu'il suit:

MM. Dessertennes (Marcel), 10 mois 24 jours.
Lecoq (Roger), 11 mois 5 jours.
Levêque (André), 1 an 8 mois 17 jours.
Mathieu (Jean-Jacques), 1 an 8 mois 19 jours.
Sialelli (Jacques), 2 ans.
Nuchabot (Norbert), 2 ans 3 mois 29 jours.
Hamed (André), 4 ans 9 mois 3 jours.

Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont annulées.

L'effet pécuniaire du présent arrêté est fixé, au plus tôt, à la date d'entrée à titre civil à la météorologie de chacun des fonctionnaires reclassés.

MARINE MARCHANDE

Décret n° 53-598 du 3 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jules Ramarony, secrétaire d'Etat à la marine marchande, exerce les attributions qui lui sont déléguées par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 2. — M. Jules Ramarony, secrétaire d'Etat à la marine marchande, reçoit délégation générale du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme pour signer en son nom tous actes, arrêtés et décisions, dans les limites fixées par l'arrêté prévu à l'article 1er du présent décret. Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Art. 3. — Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues par le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature.

Art. 4. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la marine marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Attributions du secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret en date du 3 juillet 1953, portant délégation d'attributions du secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Arrête:

Art. 1er. — Relèvent de l'autorité du secrétaire d'Etat à la marine marchande:

La direction de l'administration générale et des gens de mer;
La direction des pêches maritimes;
La direction des affaires économiques et du matériel naval;
La direction de l'établissement national des invalides;
Le conseil supérieur de la marine marchande, ainsi que les services et organismes qui leur sont rattachés.

Toutes propositions budgétaires et toutes mesures nouvelles comportant une incidence financière seront présentées, après accord entre le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Les questions de coordination des transports demeurent régies par les textes en vigueur.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la marine marchande est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953.

JACQUES CHASTELLAIN.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la marine marchande:

Directeur du cabinet.

M. Jacques Auboyneau, inspecteur des finances.

Conseiller technique.

M. Jean Parsi, sous-préfet hors classe.

Chef de cabinet.

M. Georges Paques, ancien élève de l'école normale supérieure.

Chef adjoint de cabinet.

M. Christian Ramarony, licencié en droit.

Chef du secrétariat particulier.

M. André Girond.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 2 juillet 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953.

JULES RAMARONY.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « lampe fluo-électro-pneumatique type FEP 53 », construite par la Société anonyme d'éclairage et d'applications électriques, boulevard de la Scarpe, à Arras (Pas-de-Calais).

Les usagers ne pourront utiliser ces lampes que si elles sont équipées d'un tube Philips type TLS 20 ou Mazda TFR 20 à amorçage direct.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, et agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « génératrice types GFA/5 et GFA/6, 35/40 W », construite par la société Locomotives et locotracteurs Diesel S. A., 5, rue de Montessuy, Paris (7e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans le palier ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur types N2AD et N3AD », construit par la société Constructions électriques L. M., 54, rue des Alouettes, Paris (19e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les flasques ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur 0,5 ch 1400 t/mn 220/330 V type AG 75 », construit par les Ateliers d'Orléans de la Compagnie générale d'électricité, rue d'Ambert, à Orléans (Loiret).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre les déflecteurs et les paliers ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type 2 L R », construit par les Etablissements A. L. Claret, 14, rue de la Pépinière, Paris (8e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre les différents axes mobiles et leur logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 29 novembre 1951 agréant, pour être employé dans le mines grisouteuses, le « transformateur type TAD 1 », construit par la Société française de matériel électrique, 62, rue Denis-Papin, à Pantin (Seine), la notice descriptive et le plan A 8043 c définissant une boîte de connexions de l'avertissement sonore du transformateur.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

La boîte de connexion devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 8 hpz;

Le certificat de conformité, établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 29 novembre 1951, devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter les dates de l'arrêté du 29 novembre 1951 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 29 novembre 1951 une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 29 novembre 1951 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « radiateur électrique type AD 2000 », construit par la société Métallurgie du nickel, 26, rue La Fayette, Paris (9e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'une entrée de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Les usagers devront vérifier à la mise en service du radiateur et ensuite au moins une fois tous les trois mois que la tige du thermostat WRE étant plongée dans un liquide, le fonctionnement du thermostat produisant l'interruption du courant d'alimentation du radiateur a lieu lorsque la température du liquide atteint 66°.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « radiateur électrique type AD 1500 », construit par la société Métallurgie du nickel, 26, rue La Fayette, Paris (9e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'une entrée de câble d'un type agréé, faisant avec le carter un point d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Les usagers devront vérifier à la mise en service du radiateur et ensuite au moins une fois tous les trois mois que la tige du thermostat WRE étant plongée dans un liquide, le fonctionnement du thermostat produisant l'interruption du courant d'alimentation du radiateur a lieu lorsque la température de ce liquide atteint 62°.

Par arrêté en date du 22 juin 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « locotracteur Diesel 125 CV types 2793 et 3793 », construit par la Société anonyme des établissements Berry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille (Nord).

Les usagers ne pourront utiliser ces locotracteurs que si le jeu entre les plaquettes des dispositifs d'admission et d'échappement n'est en aucun point supérieur à 0,8 mm.

Un agent qualifié devra assurer, par une visite hebdomadaire des injecteurs, le bon fonctionnement de ceux-ci.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « haveuse Shortwall 40 CV type 35 BB 190/230 V 107 A », construite par British Jeffrey Diamond Ltd, Wakefield, dont les caractéristiques sont définies par les plans suivants:

L 636 E Moteur type 322 E,
47/121 Coffret type 22,

modifiée par la notice descriptive établie par les houillères du bassin de Lorraine, groupe de Petite-Rosselle, à Petite-Rosselle (Moselle), et les plans suivants établis par les mines domaniales de potasse d'Alsace, 11, faubourg d'Altkirch, à Mulhouse (Haut-Rhin), et joints au présent arrêté:

ACE 4-2 348 Boîte de branchement. — Couvercle.
ACE 4-1 879 Modification de la carcasse du moteur pour adaptation d'une prise de courant d'un type agréé.
ACE 4-1 803 Dispositif d'immobilisation des écrous du coffret contrôleur.
ACE 4-1 832 Dispositif de protection du câble.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être apportées par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'une prise de courant d'un type agréé, faisant avec la boîte d'arrivée un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de la boîte d'arrivée.

Ces appareils devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur, ou de tout autre appareil de coupure, tel que prise de courant, prolongateur; une plaque indicatrice très apparente, fixée sur le coffret, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant son ouverture.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type TD 75 », construit par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Dans le cas où les moteurs ne comporteront pas un support ou une boîte à câble, identique au support ou à la boîte représentée par le plan 30.022 *a*, ils seront équipés d'une boîte à câble d'un type agréé, faisant, avec la carcasse du moteur, un joint d'au moins 12 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci;

3° Ils seront équipés d'une entrée de câble d'un type agréé, faisant, avec la carcasse du moteur, le support ou la boîte à bornes, un joint d'au moins 12 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de ceux-ci.

Par arrêté en date du 23 juin 1953, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 28 décembre 1950 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur type MEVDX 50 ab RC », construit par la société Le Matériel électrique SW, à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne), la notice descriptive et les plans 468.839 et 468.840, joints au présent arrêté et définissant une pièce intermédiaire permettant l'adaptation sur le moteur de toute entrée de câble d'un type agréé.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1950, devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter les dates de l'arrêté du 28 décembre 1950 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté du 28 décembre 1950, une copie du présent arrêté.

L'article 3 de l'arrêté du 28 décembre 1950 est complété comme suit:

« 3° S'ils ne sont pas équipés d'une des entrées de câbles représentées par les plans 464.501 A, 468.268, 468.269, 177.174 B, ou d'une prise de courant d'un type agréé, ils devront être équipés d'une entrée de câble souple ou demi-souple d'un type agréé, faisant avec la pièce intermédiaire un joint d'au moins 25 mm de largeur. »

Par arrêté en date du 23 juin 1953, sont incorporés à la liste des plans établis par les houillères du bassin de Lorraine, groupe de Sarre et Moselle, à Merlebach (Moselle), et joints à l'arrêté du 22 octobre 1948 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses la « haveuse type 7 G à courant alternatif », construite par « Joy Mining C° Sullivan Division », à Claremont M. H. (U. S. A.), la notice descriptive et les plans EFM 177-F 12 305 et EFM 182-F 12 319 définissant une modification possible de l'entrée de câble d'alimentation de la haveuse et joints au présent arrêté.

La modification ci-dessus devra être faite par l'usager sous sa responsabilité.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 22 octobre 1948 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 25 juin 1953, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 2 mai 1941, agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur type MEVDX 50 A », construit par la société Le Matériel électrique S. W., à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne), la notice descriptive et le plan 468674, joints au présent arrêté, et définissant une modification de l'alésage des flasques.

Lorsque l'appareil utilisé comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 2 mai 1941 devra être complété par la mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter les dates de l'arrêté du 2 mai 1941 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en plus de la copie de l'arrêté du 2 mai 1941 une copie du présent arrêté.

Le paragraphe 1° de l'article 3 de l'arrêté du 2 mai 1941 est supprimé et remplacé par le suivant:

« 1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm ».

Instruments de mesure.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Pernot (Guy), inspecteur des instruments de mesure de 2e classe, est placé, pour la période du 16 juillet 1952 au 31 janvier 1953, en position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir au Cameroun.

Service des mines.

Par arrêté en date du 25 juin 1953, la mise en disponibilité de M. Martin (Roger), ingénieur en chef des mines, pour occuper les fonctions de directeur auprès de la Compagnie de Pont-à-Mousson, est renouvelée pour cinq ans à compter du 1er mars 1953.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 53-599 du 3 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Philippe Olmi, secrétaire d'Etat à l'agriculture, exerce, sous l'autorité du ministre de l'agriculture, les attributions qui lui sont déléguées par arrêté de ce dernier.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre de l'agriculture pour signer en son nom tous actes, arrêtés et décisions, dans les limites fixées par l'arrêté prévu et l'article 1er du présent décret.

Art. 3. — Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat à l'agriculfure est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Attributions du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture,

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 3 juillet 1953 portant délégation d'attributions,

Arrête:

Art. 1er. — M. Philippe Olmi, secrétaire d'Etat à l'agriculture, est chargé des affaires concernant la direction générale des eaux et forêts et la direction des affaires professionnelles et sociales.

Art. 2. — Il étudie, en outre, toutes les autres affaires que le ministre de l'agriculture renvoie spécialement à son examen.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Philippe Olmi pour signer, à l'exclusion des décrets, tous actes relatifs aux affaires de sa compétence.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953.

ROGER HOUDET.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu l'arrêté du 3 juillet 1953 fixant la composition du cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Arrête.

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Michel Lauras, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets, et de signer également tous titres exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953.

PHILIPPE OLMI.

Cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu les décrets des 28 juin 1953 et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture:

Directeur du cabinet.

M. Michel Lauras, administrateur civil au ministère de l'agriculture.

Chef du cabinet.

M. François Holtz.

Chef de cabinet adjoint.

M. Jacques Rastoin.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 2 juillet 1953.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953.

PHILIPPE OLMI.

Caisse nationale de crédit agricole.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Falzon (Norbert), rédacteur à la caisse nationale de crédit agricole, en service détaché, en qualité de statisticien auprès du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New-York, est maintenu dans cette position, pour une nouvelle période d'un an, à dater du 22 mai 1952.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 26 juin 1953, est autorisé, pour une période de cinq ans, à compter du 1er mai 1953, le renouvellement de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour le service forestier de Tunisie, de M. George (Louis), conservateur des eaux et forêts.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Transformation d'un collège en lycée.

Par arrêté du 19 mai 1953, le collège de Lome est transformé en lycée et prend le nom de « Gouverneur Bonnecarrère ».

Nomination du directeur du cabinet du ministre et délégation de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;
Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature par arrêté,

Arrête :

Art. 1er. — M. Noël Adenot, contrôleur général de la marine, est nommé directeur du cabinet du ministre de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Noël Adenot, directeur du cabinet du ministre de la France d'outre-mer, à l'effet de signer au nom de celui-ci tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 3. — Le présent arrêté aura effet à compter du 28 juin 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953. LOUIS JACQUINOT.

Mises en position de mission.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 mai 1953, M. Martin (Georges), capitaine hors cadres, chef de bord de l'avion du haut commissaire de la République à Madagascar, est mis dans la position de mission au Mozambique pour la période du 4 mai 1953 au 12 mai 1953 (régularisation).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 mai 1953, M. de Mirman, lieutenant hors cadres, aide de camp du haut commissaire de la République à Madagascar, est mis dans la position de mission au Mozambique pour la période du 4 mai 1953 au 12 mai 1953 (régularisation).

Administration générale.

Par arrêté du 21 mai 1953, l'arrêté n° 1470 du 19 décembre 1952 portant promotion dans le personnel du cadre d'administration générale d'outre-mer est modifié comme suit en ce qui concerne M Renucci (Jean):

« M. Renucci (Jean) conserve dans son grade de rédacteur de 2e classe un rappel d'ancienneté pour services militaires de 3 ans 3 jours ».

Régisseurs d'avances et de recettes.

Par arrêté en date du 24 juin 1953, Mme Neveux, employée de bureau, 6e échelon, est nommée provisoirement, à compter du 19 juin 1953, régisseur d'avances et de recettes à la section technique d'agriculture tropicale, en remplacement de M. Benoit, décédé.

Sages-femmes.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 24 juin 1953, Mme Cisse (Anne-Marie), sage-femme africaine de 1re classe, est révoquée de ses fonctions, sans suspension des droits à pension, pour compter du 24 juin 1953.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 mai 1953, M. Rougeoreille (André), ingénieur en chef de 1re classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, détaché du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, a été placé dans la position de mission en France, à compter du 8 mai 1953 et pour une durée maximum de trois mois, en vue d'étudier, en accord avec le service des postes et télécommunications du département, les marchés relatifs aux travaux du câble Abidjan-Agboville.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 mai 1953, M. Soulie (Emile), intégré dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer à la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint des installations techniques pour compter du 4er décembre 1951, en conservant une ancienneté civile de un an onze mois, a été promu à la 2e classe de son grade pour compter du 1er janvier 1952.

Le present arrete porte effet pécuniaire pour compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 mai 1953, M. Perrette (Jacques), chef d'équipe de 1re classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été reclassé comme suit:

Pour compter du 1er janvier 1950: chef d'équipe de 2e classe; rappel d'ancienneté pour services militaires conservé: 1 an 7 mois 2 jours.

Pour compter du 1er juillet 1951: chef d'équipe de 1re classe; rappel d'ancienneté pour services militaires conservé: 1 an 1 mois 3 jours.

Pour compter du 1er janvier 1953: chef d'équipe principal de 4e classe; rappel d'ancienneté pour services militaires conservé: 7 mois 3 jours.

Le présent arrêté porte effet pécuniaire pour compter du 1er janvier 1953.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 mai 1953, M. Antoine (Paul), vérificateur principal du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été reclassé comme suit:

Pour compter du 1er janvier 1949: vérificateur principal de 3e classe.

Pour compter du 1er janvier 1951: vérificateur principal de 2e classe.

Pour compter du 1er janvier 1953: vérificateur principal de 1re classe.

Le présent arrêté porte effet pécuniaire pour compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 mai 1953, la promotion à la 1re classe du grade de chef de section radioélectricien du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer de M. Marques (Maurice) a été reportée du 1er juillet 1950 au 15 février 1950.

M. Marques (Maurice), chef de section radioélectricien de 1re classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, conserve un rappel d'ancienneté pour services militaires de 7 mois 15 jours non utilisable pour les franchissements automatiques d'échelons.

Le présent arrêté porte effet pécuniaire pour compter du 15 février 153, date à laquelle M. Marques a atteint l'échelon après trois ans de la 1re classe du grade de chef de section radioélectricien.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 mai 1953, la promotion à la 1re classe du grade d'inspecteur des centraux télégraphiques et téléphoniques du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer de M. Loir (Bernard) a été reportée du 1er janvier 1952 au 1er janvier 1951.

Travaux publics.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 mai 1953, M. Hamon (Jean), admissible au concours direct pour l'accession à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer, a été nommé adjoint technique de 4e classe stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer pour compter de la veille de son embarquement à destination de son territoire d'affectation.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêtés interministériels du 20 juin 1953, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de la société mutualiste des fonctionnaires et agents de l'Etat en service dans le département de la Réunion, ainsi que le règlement intérieur de cette société.

Par arrêté du 29 juin 1953, ont été approuvées les modifications aux statuts et règlement de l'institution de prévoyance des ouvriers Anjou-Pasquier (I. P. O. A. P.), 15, rue Pasquier, Paris (8e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 29 juin 1953, ont été approuvées les modifications aux statuts et règlement de l'institution de prévoyance des employés Anjou-Pasquier, Paris (8e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Institutions de retraites.

Par arrêté du 25 juin 1953, ont été aprouvés les statuts et règlement intérieur modifiés de l'Institution générale de retraites pour salariés (I. G. R. S.), 87, rue de Richelieu, Paris (2e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation des statuts d'une société mutualiste d'entreprise.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 juin 1953, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après:

Caisse de solidarité des employés du casino municipal, n° 61-663, à Biarritz (casino municipal).

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 juin 1953, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société de secours mutuels des employés de commerce ou de bureau et des ouvriers d'industrie de la ville de Gap, n° 5-4, à Gap, avec la société mutualiste dite: Saint-Joseph, n° 5-2, à Gap.

Approbation des statuts types définitifs des caisses artisanales d'allocation vieillesse.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1953:

1° Page 4891, 1re colonne, titre II, article 7, dernier alinéa, au lieu de: « ... il ne peut être procédé à une nouvelle élection pour ce poste après que le conseil d'administration... », lire: « ... il ne peut être procédé à une nouvelle élection pour ce poste qu'après que le conseil d'administration... ».

2° Page 4891, 2e colonne, titre II, article 11, deuxième alinéa, au lieu de: « les décisions et propostions de ces commissions ou comités sont portées à la connaissance du conseil d'administration lors de sa prochaine réunion », lire: « les décisions et propositions de ces commissions ou comités sont portées à la connaissance du conseil d'administraton lors de sa plus prochaine réunion ».

3° Page 4892, 1re colonne, titre III, article 16, au lieu de: « 2° ... sans pouvoir être supérieur à 10 p. 100 d'un montant desdites cotisations », lire: « 2° ... sans pouvoir être supérieur à 10 p. 100 du montant desdites cotisations ».

Composition du comité technique central de coordination.

Par arrêté en date du 22 juin 1953, est nommé membre du comité technique central de coordination en qualité de représentant titulaire des employeurs des industries relevant du comité technique national provisoire de l'alimentation:

M. Lemoine (Yves), en remplacement de M. Gillet.

Composition du comité technique national provisoire de l'alimentation.

Par arrêté en date du 22 juin 1953, est nommé membre du comité technique national provisoire de l'alimentation, en qualité de représentant des employeurs de l'industrie des conserves alimentaires:

M. Lemoine (Yves), en remplacement de M. Gillet.

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 25 juin 1953, M. Boutier (Guy), inspecteur du travail et de la main-d'œuvre (5e échelon) est placé en position de détachement pour une durée de six mois, à compter du 1er mai 1953, auprès de l'institut national de sécurité, en qualité d'adjoint au directeur.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Cabinet du ministre.

Le ministre de la reconstruction et du logement,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 30 juin 1953 portant nomination du directeur du cabinet du ministre de la reconstruction et du logement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la reconstruction et du logement:

Chef de cabinet.

M. Thill (Albert), sous-préfet.

Chargé de mission.

M. Durand (Paul), inspecteur général honoraire de la Société nationale des chemins de fer français, conseiller juridique de la Société nationale des chemins de fer français.

Conseillers techniques.

M. Véron (Robert), inspecteur des finances.

M. de Lacoste-Lareymondie (Alain), auditeur de 1re classe au conseil d'Etat.

M. Valabrègue (André), ancien conseiller à la présidence du gouvernement provisoire.

M. Gérente (Henri), ancien élève de l'école polytechnique.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Pédinielli (Dominique).

M. Caldaguès (Michel), diplômé de l'institut d'études politiques de Paris.

Chef du secrétariat particulier.

M. Lefèbvre (François), diplômé de l'institut d'études politiques de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 28 juin 1953.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953.

MAURICE LEMAIRE.

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et du logement,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1953 portant nomination de membres du cabinet du ministre de la reconstruction et du logement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Thill (Albert), chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et du logement, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 28 juin 1953.

Fait à Paris, le 3 juillet 1953.

MAURICE LEMAIRE.

Prix de vente de brochures.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 mai 1953, le prix de vente de la brochure intitulée « Cinéma-Salles » est fixé à 150 F l'exemplaire, port et emballage en sus.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après: éditeurs et libraires patentés, collectivités et établissements publics.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e) et à la Cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, à Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 195 F par exemplaire demandé soit par versement ou virement au compte postal 9060-68 Paris, ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 24 juin 1953, le prix de vente de la brochure intitulée « Barème industrie textile. — Livre I: Coton » est fixé à 350 F l'exemplaire, port et emballage en sus.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après: éditeurs et libraires patentés, collectivités et établissements publics.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), et à la Cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, à Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 395 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9060-68 Paris, ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Homologation de barèmes.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 24 juin 1953, le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant aux « Installations portuaires » est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'industrie et de l'énergie en date du 24 juin 1953, le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant à l'« Industrie textile (tresses et lacets, sangles, passementerie, rubans, dentelles, tulles et guipures, velours, feutres et tissus industriels) » est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la marine marchande en date du 24 juin 1953, le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant aux « Bateaux de pêche (coques en bois), engins et vêtements de pêche » est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

NOTA. — Les barèmes visés ci-dessus seront mis en vente ultérieurement et leur prix sera fixé par des arrêtés mentionnés au *Journal officiel* de la République française.

Services extérieurs.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Marc (Gilbert), commis titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, détaché dans l'emploi de rédacteur du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme depuis le 1er septembre 1949, est réintégré dans son cadre d'origine à dater du 1er janvier 1953, et détaché, à compter de cette date et pour toute la durée de la scolarité (trois ans), auprès de l'école nationale d'administration.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Déclaration d'utilité publique de l'acquisition de terrains servant d'assiette au cimetière britannique de Banneville-la-Campagne (Calvados).

Par arrêté du 18 juin 1953, est déclarée d'utilité publique l'acquisition des terrains d'une superficie de 1 hectare 79 ares 66 centiares (sections A n° 84, 68, 83 et 1 du cadastre), sis à Banneville-la-Campagne (Calvados), lieuxdits Le Trou aux Cochons, Le Bois de l'Avenue, La Carrière jaune, Le Portal, servant d'assiette à un cimetière militaire britannique.

Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 28 novembre 1952, Mme Rougier, née Vareille (Magdeleine), commis principal de classe exceptionnelle (indice 240) à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de la Haute-Vienne, à Limoges, est admise à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté avec effet du 3 décembre 1952.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du ministre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juillet 1953: page 5896, 1re colonne, au lieu de: « Vu le décret du 28 février 1953 portant nomination des membres du Gouvernement », lire: « Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement ».

Nomination d'un médecin consultant régional de vénéréologie.

Par arrêté du 22 juin 1953, M. le docteur Delort, médecin consultant régional de vénéréologie, pour les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne (région de Limoges) exercera les mêmes fonctions dans les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, situés dans la même région, en remplacement de M. le docteur Le Blaye, décédé.

Administration centrale.

Par arrêté du 15 juin 1953, M. Legouis (Jacques), agent supérieur de 1re classe à l'administration centrale (en service détaché), est promu au 2e échelon de son grade (indice 417) à compter du 5 novembre 1952.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 22 juin 1953, Mlle le docteur Baillot, reçue au concours des médecins des services antituberculeux du 8 décembre 1952, est nommée médecin adjoint au sanatorium Amédée-Tarrade, à Bellegarde-les-Fleurs, par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne), en remplacement de M. le docteur Revert appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 25 juin 1953, M. le docteur Joly, médecin directeur du sanatorium de la Guiche (Saône-et-Loire), est nommé médecin directeur du sanatorium de Pouancé (Maine-et-Loire), poste créé.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 26 juin 1953, est mis à la disposition du ministère des affaires étrangères, à partir du 16 juin 1953, et pour une période maximum de cinq ans, pour le service de l'office des postes, télégraphes et téléphones du Maroc, M. Gegot (Robert), inspecteur des postes, télégraphes et téléphones (service de la téléphonie automatique) à Caen.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 7 juillet 1953.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Dans les salles voisines de la salle des séances, 4e tour de scrutin pour la nomination d'un membre titulaire du Conseil supérieur de la magistrature.

3. — Discussion du projet de loi (n° 6133) portant redressement économique et financier

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi (n° 6133) portant redressement économique et financier.

Commission des immunités parlementaires.

Séance du vendredi 3 juillet 1953.

Présents. — MM. Delmotte, Gourdon, Pierrard, Pronteau, Yacine (Diallo).

Excusés. — MM. Mazuez, de Léotard, Gaillemin, Lacaze.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 7 juillet 1953, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le mardi 7 juillet 1953, à onze heures, dans les salons de la présidence, pour organiser le débat sur le projet de loi portant redressement économique et financier.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 7 juillet 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin pour l'élection de cinq membres représentant la France à l'assemblée commune prévue par le traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier.

2. — Scrutin pour l'élection d'un membre titulaire représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe (en remplacement de M. Lassagne, décédé).

(*En application de l'article 76 du règlement, ces scrutins auront lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances.*)

3. — Vérification de pouvoirs (*suite*):

Deuxième bureau. — Etablissements français de l'Océanie (M. Martial Brousse, rapporteur).

4. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Colonna expose à M. le ministre des affaires étrangères que les derniers événements survenus dans la Régence ont été, pour certains publicistes métropolitains, matière à des attaques sournoisement diffamatoires contre des fonctionnaires français de la police tunisienne; que ces attaques sont d'autant plus intolérables qu'elles mettent en cause l'origine provinciale des fonctionnaires visés et qu'elles s'insèrent ainsi dans une campagne, aux formes diverses, inspirée d'un racisme particulier; c'est ainsi qu'une part importante est prêtée aux Corses dans la responsabilité des difficultés qui ont

assombri la vie tunisienne; rappelle que les Corses ont trop donné et donnent trop à leur grande patrie française pour ne pas dédaigner la bassesse et la fausseté de telles imputations; et demande s'il pense que le devoir du Gouvernement français est de demeurer silencieux à l'égard de ces tentatives d'empoisonnement de l'opinion publique (n° 369).

II. — Mme Marcelle Devaud demande à M. le ministre des affaires étrangères de quelle manière « le Gouvernement français apportera au gouvernement italien toute l'aide qui lui sera possible » pour résoudre « le grave problème de l'émigration italienne »; dans quelles conditions se fait d'ores et déjà la formation professionnelle de 260 jeunes Italiens se perfectionnant en France dans le travail du bâtiment, et comment seront choisis les techniciens destinés à l'Union française (n° 383).

III. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles mesures il compte prendre pour que le bénéfice de la décision ministérielle du 28 septembre 1951, autorisant les représentants de commerce des maisons établies hors de France et les journalistes étrangers accrédités en France à effectuer le versement forfaitaire de 5 p. 100 du chiffre de leurs rémunérations, soit étendu à l'ensemble des personnes domiciliées en France et recevant un salaire d'un employeur exerçant son activité hors de France, et spécialement dans l'un des territoires d'outre-mer de l'Union française (n° 370).

IV. — M. Bertaud expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que les conseillers municipaux ne percevant aucune indemnité de fonction sont tenus tout de même à des dépenses multiples dont il conviendrait, semble-t-il, de tenir compte pour la détermination du montant des impôts sur le revenu; demande s'il est possible, pour tenir compte de cet état de fait, de prévoir par une disposition spéciale de la loi ou par décision d'autorité du ministre des finances et des affaires économiques que les conseillers municipaux ne bénéficiant pas d'une indemnité de fonction soient autorisés à déduire de leur déclaration de revenus une somme supplémentaire forfaitaire correspondant au montant des dépenses auxquelles ils se trouvent obligés en raison de l'exercice de leurs fonctions, ou puissent bénéficier d'un pourcentage supplémentaire de frais professionnels tenant compte des obligations auxquelles ils sont moralement tenus (n° 385).

V. — M. Aubert demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre les raisons pour lesquelles un fonctionnaire français d'origine alsacienne, ayant refusé de faire la guerre contre la France en 1914, et, de ce fait, incarcéré jusqu'en 1918 dans différentes prisons et camps de concentration allemands, ne peut bénéficier, pour le calcul de l'ancienneté des services exigés pour la retraite et l'avancement, du temps de service militaire effectué par sa classe, alors que ses compatriotes qui ont servi dans l'armée allemande durant toute la guerre de 1914-1918 bénéficient des mêmes avantages que ceux ayant accompli leur service militaire dans l'armée française (n° 384).

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, ouvrant un nouveau délai pour le rachat des cotisations d'assurance vieillesse par les cadres ou leurs conjoints survivants. (N°s 115 et 265, année 1953. — Mme Marcelle Devaud, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant amnistie. (N°s 552, année 1951, 150 et 276, année 1953. — M. Bardon-Damarzid, rapporteur; et n° , année 1953, avis de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions — M. Schwartz, rapporteur; et n° , année 1953, avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à dix heures (local n° 274):

I. — Audition de M. Degois, directeur général des douanes, sur la politique douanière.

II. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à dix heures quarante-cinq (local n° 207):

Rapport de M. Primet sur la proposition de résolution (n° 125, année 1953) de M. Georges Marrane, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions nécessaires pour faciliter la pratique de la culture physique et des sports par la jeunesse française.

Rapport de M. Estève sur la proposition de loi (n° 192, année 1953) relative au régime des retraites des anciens instituteurs des houillères intégrés dans les cadres de l'enseignement public en vertu de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et de la loi du 8 juin 1946.

Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à dix-sept heures (local n° 207):

Rapport de M. Parisot sur la proposition de loi (n° 198, année 1953) tendant à modifier l'article 2 de l'acte dit loi du 5 juin 1941 modifié par l'article unique de la loi n° 52-1232 du 17 novembre 1952, réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant.

Rapport de M. Variot sur le projet de loi (n° 240, année 1953) tendant à modifier et compléter les dispositions législatives relatives à la répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants.

Rapport de M. Paget sur la proposition de loi (n° 244, année 1953) modifiant l'article 96 du code de la pharmacie concernant les sérums, vaccins et certains produits d'origine microbienne non chimiquement définis.

Rapport de Mme Cardot sur la proppposition de loi (n° 259, année 1953) tendant à la réorganisation, la modernisation et l'extension des hôpitaux de l'assistance publique de Marseille.

Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à neuf heures trente (local n° 202):

Examen des amendements au texte du rapport (n° 276, année 1953) de M. Bardon-Damarzid sur la proposition de loi (n° 150, année 1953) portant amnistie.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à dix heures (local n° 213):

Examen de projets de décrets.

Examen du rapport de M. Jozeau-Marigné sur le projet de loi (n° 256, année 1953) tendant à accorder des facilités supplémentaires en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'aménagement de zones affectées à l'habitation ou à l'industrie.

Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 274, année 1953) tendant à l'octroi, à titre exceptionnel, du permis de construire pour les constructions à caractère précaire.

Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE
Année 1953

Ordre du jour du mardi 7 juillet 1953.

A quinze heures trente. — Séance publique

1. — Vérification des pouvoirs (3e bureau): élection par le territoire de la Guinée de M. Barry Diawadou, en remplacement de M. Paul Téteau. — M. Abdesselam, rapporteur).

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à régulariser le marché des corps gras (N°s 452, année 1952, et 161, année 1953. — M. Schmitt, rapporteur, et n° 184, année 1953. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Jean Guiter, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant création dans les Etablissements français de l'Océanie d'un organisme d'achat et de vente des tabacs. (N°s 96 et 160, année 1953. — M. Le Van Dinh, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures propres à protéger les forêts et la couverture végétale spontanée du sol dans les territoires d'outre-mer. (N°s 191, année 1952, et 140, année 1953. — M. Robert Serot, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Corval, Gervain, Juge, Scelles et des membres du groupe du mouvement républicain populaire et de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à demander au Gouvernement de la République française de prendre toutes mesures utiles en faveur de l'enfance et de l'adolescence inadaptée en Algérie, dans les départements d'outre-mer, dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle. (N°s 227, année 1952, et 153, année 1953. — M. Borrey, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Borrey, Corval et La Gravière, tendant à demander au Gouvernement de faire participer largement les pays et territoires d'outre-mer au grand mouvement de solidarité internationale en faveur de l'enfance. (N°s 228, année 1952, et 165, année 1953. — M. Gervain, rapporteur. — Avis de la commission des relations extérieures. — Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 7 juillet 1953, à dix heures (local n° 120):

I. — Examen du projet de rapport sur la demande d'avis (n° 441, année 1952) sur le projet de décret n° 48-1803 du 24 novembre 1948 portant organisation d'une chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture dans le territoire des Comores. — M. Loste, rapporteur.

II. — Exposé de M. Troisgros sur son voyage au Cameroun.

III. — Examen de la proposition (n° 49, année 1953) tendant à promouvoir une organisation rationnelle de l'économie industrielle des espaces sahariens. — M. Reverbori, rapporteur.

IV. — Examen de la proposition (n° 164, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à mettre tout en œuvre pour réaliser une politique constructive de l'organisation et de l'aménagement du Sahara français au sein de l'Union française. — M. Rosfelder, rapporteur.

V. — Questions diverses.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à quinze heures, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Examen du projet de rapport de M. Diop Babakar sur la demande d'avis (n° 97, année 1953) sur le projet de décret rendant applicables aux communes de Saint-Louis, Dakar et Rufisque certaines dispositions du décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à l'administration départementale et communale.

II. — Examen du projet de rapport de M. Diop Babakar sur la demande d'avis (n° 59, année 1953) sur le projet de décret rendant applicables aux municipalités de Saint-Louis, Dakar et Rufisque l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945 relative à la réglementation des marchés des communes et les textes modificatifs.

III. — Examen du projet de rapport de M. Léger sur la demande d'avis (n° 170, année 1953) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 11 avril 1949 approuvant une délibération prise par le conseil d'administration du Cameroun, le 21 janvier 1949, à l'effet de modifier l'article 90 du décret du 17 février 1921.

IV. — Examen du projet de rapport de M. Léger sur la demande d'avis sur le projet de loi ratifiant le décret du 7 août 1950 approuvant une délibération du 3 mai 1950, prise par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française, tendant à modifier l'article 159 du code des douanes de ce territoire.

V. — Examen du projet de rapport de M. Léger sur la demande d'avis (n° 176, année 1953) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 18 décembre 1951 approuvant une délibération prise, le 23 août 1951, par le Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française, demandant l'incorporation, dans le code des douanes de l'Afrique équatoriale française, d'un article 122 *quater* réglementant le régime de l'exportation temporaire.

VI. — Examen du projet de rapport de M. Léger sur la demande d'avis (n° 177, année 1953) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération prise, le 23 août 1951, par le Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française, demandant la modification de l'article 124 *quater* du décret du 17 février 1921 soumettant les rapports en matière de douane aux formalités de l'enregistrement.

VII. — Examen du projet de rapport de M. Cornet sur la demande d'avis (n° 182, année 1953) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 18 décembre 1951 approuvant une délibération prise, le 23 août 1951, par le Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française, demandant la modification de l'arrêté du 10 septembre 1934 instituant le régime de l'admission temporaire en franchise des taxes d'importation sur les produits de toute origine et de toutes provenances.

VIII. — Examen du projet de rapport de M. Delmas sur la demande d'avis (n° 178, année 1953) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 18 décembre 1951 rejetant une délibération prise, le 23 août 1951, par le Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française, demandant la modification du paragraphe 2 de l'article 137 du décret du 17 février 1921.

IX. — Examen du projet de rapport de M. Delmas sur la demande d'avis (n° 179, année 1953) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 18 décembre 1951 approuvant une délibération prise, le 23 août 1951, par le Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française, demandant à modifier les articles 128 et 128 *bis* du décret du 17 février 1921.

X. — Examen du projet de rapport de M. Delmas sur la demande d'avis (n° 180, année 1953) sur le projet de loi tendant à modifier le paragraphe 2 de l'article 137 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du service des douanes en Afrique équatoriale française.

XI. — Examen du projet de rapport pour avis de M. Bême sur: 1° la demande d'avis (n° 155, année 1952) tendant à ériger en une circonscription administrative autonome distincte des territoires limitrophes: gouvernement d'Algérie, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, l' « Afrique saharienne française »; 2° la proposition (n° 222, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi érigeant un territoire autonome d'outre-mer, l' « Afrique saharienne française », placée sous la direction d'un haut commissaire de la République.

XII. — Examen du projet de rapport de M. Cornet sur: 1° la demande d'avis (n° 189, année 1953) sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à créer un conseil de coopération douanière au sein de l'Union française; 2° sur la proposition (n° 117, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à coordonner le régime douanier dans les territoires d'outre-mer en créant un conseil de coopération douanière au sein de l'Union française.

XIII — Questions diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à dix heures (local n° 219).

I. — Nominations de rapporteurs pour avis pour:

1° La proposition (n° 156, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement a modifier l'enseignement de l'école de médecine de Pondichéry;

2° La demande d'avis (n° 167, année 1953) sur le projet de loi adaptant à la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, aux établissements français de l'Océanie et aux îles Saint-Pierre et Miquelon, les dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante (modifiée par la loi du 24 mai 1951).

II. — Examen du projet de rapport de M. Bégarra sur la proposition (n° 211, année 1952) tendant à demander au Gouvernement d'envisager les modalités de participation des organisations syndicales des travailleurs et des employeurs d'outre-mer à la définition des directives qui doivent inspirer les plans de développement économique et d'équipement à la fois à l'échelon central et à l'échelon territorial.

III. — Examen du projet de rapport de M. Bégarra sur:

1° La proposition de résolution (n° 161, année 1951) tendant à inviter l'Assemblée nationale à étendre à l'Algérie le droit de représentation syndicale devant les conseils des prud'hommes;

2° La proposition (n° 390, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à préparer la législation nécessaire au fonctionnement régulier des conseils des prud'hommes en Algérie.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à quatorze heures trente (1), à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris.

I. — Proposition (n° 131, année 1953) relative à la place à donner à l'agriculture dans le futur plan quadriennal. — Rapport de M. Cazelles; suite de la discussion.

II. — (En commun avec la commission du plan.) Deuxième audition de M. Maurice Guernier, directeur général de la compagnie générale des oléagineux tropicaux (C. G. O. T.) sur les expériences poursuivies par cet organisme en Afrique noire.

III. — Questions diverses.

(1) L'heure de la réunion est exceptionnellement avancée à quatorze heures trente, en raison de la tenue en commun de sa deuxième partie (seize heures) avec la commission du plan.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à dix heures, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris.

I. — Examen du projet d'avis de Mme Emilienne Moreau:

Sur les propositions (n° 271, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en œuvre à l'effet de poursuivre la construction du chemin de fer transsaharien et (n° 148, année 1953) tendant à comprendre dans le plan quadriennal de modernisation et d'équipement d'outre-mer, en cours d'élaboration, le prolongement du chemin de fer Méditerranée-Niger d'Abadla à Adrar (525 kilomètres);

Sur la demande d'avis (n° 222, année 1952) et sur la proposition (n° 155, année 1952) tendant à ériger en une circonscription administrative autonome, distincte des territoires limitrophes « l'Afrique saharienne française ».

II. — Questions diverses.

La commission d'information se réunira le jeudi 9 juillet 1953, à dix heures trente, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Nomination d'un rapporteur de la proposition (n° 221, année 1953) de M. Le Brun Kéris, tendant à demander au Gouvernement de favoriser une connaissance mutuelle des pays de l'Union française par la diffusion de brochures d'information tant dans la métropole et les territoires d'outre-mer de la République que dans les autres parties de cette Union.

II. — Questions diverses.

La commission de la législation se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à dix heures, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Examen du projet de rapport de M. Cornet, sur la demande d'avis (n° 167, année 1953) sur le projet de loi adaptant à la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, aux Etablissements français de l'Océanie et aux îles Saint-Pierre et Miquelon, les dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante (modifiée par la loi du 24 mai 1951).

II. — Examen du projet de rapport de M. Pleri, sur la proposition (n° 135, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à créer une cour d'appel à Oran (Algérie).

III. — Eventuellement, exposé préliminaire de M. de Bruchard, sur la demande d'avis (n° 191, année 1953) concernant le projet de décret portant statut de la coopération en Afrique occidentale française, dont il est rapporteur.

VI. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à quatorze heures trente et seize heures, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

Première séance à quatorze heures trente.

1° Proposition (n° 49, année 1953) relative à l'organisation industrielle des espaces sahariens. — Suite de la discussion;

2° Directives du plan quadriennal. — Exposé de M. Dusseaulx. — Suite de la discussion;

3° Questions diverses.

Deuxième séance à seize heures
(en commun avec la commission de l'agriculture).

Compagnie générale des oléagineux tropicaux (C. G. O. T.). — Suite de l'exposé sur les expériences poursuivies par cet organisme, par M. Maurice Guernier, directeur général de cette compagnie.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

1re SESSION DU MOIS DE JUILLET 1953

Séances des mardi 7 juillet 1953 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Etude du problème du métayage. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Milhau, au nom de la commission de l'agriculture.

2. — Situation actuelle de l'industrie aéronautique. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Héreil, au nom de la commission de la production industrielle.

3. — Réorganisation de la recherche scientifique. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Soula, au nom de la commission spéciale constituée pour cette étude.

4. — Etude des problèmes posés par les excédents d'alcool. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Taix, au nom de la commission spéciale constituée pour cette étude.

5. — Etude de la proposition de loi n° 4298, tendant à créer un office national du textile. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Mayoud, au nom de la commission spéciale constituée pour cette étude.

6. — Questions diverses.

Convocations de commissions.

Mardi 7 juillet 1953.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude relative aux principes, à l'organisation et au fonctionnement de l'Union européenne de payements:

Discussion et adoption du projet d'avis, établi au nom de la commission, par M. Compeyrot.

Quatorze heures trente.

COMMISSION SPÉCIALE POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES TEXTILES

Ordre du jour.

Examen des observations et des amendements des groupes de représentation au rapport et au projet d'avis présentés par M. Mayoud, rapporteur.

Mercredi 8 juillet 1953.

Huit heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL CONSTITUÉ POUR SUIVRE LA MISE EN PLACE ET LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

(COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN)

Ordre du jour.

Communication de M. Charvet, sur les nouveaux barèmes de prix de l'acier.

Neuf heures quinze.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Etude du rapport et du projet d'avis sur la coordination air-mer présentés par M. Le Hénaff, rapporteur:

Examen d'une demande de saisine relative au tunnel sous le Mont-Blanc, présentés par le groupe des travailleurs C. F. T. C.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE D'UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE LA SANTÉ

(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Dix heures trente. — Audition de M. Vaille, chef du service central de la pharmacie au ministère de la santé publique et de la population.

Jeudi 9 juillet 1953.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Conjoncture économique:

Examen du projet de rapport et du projet d'avis présentés par M. Dumontier, rapporteur (*suite*).

Dix heures.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Problème de la gérance libre.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES CAUSES DU CHÔMAGE

(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Suite de l'examen du projet de rapport présenté par M. Beyaert (remèdes aux causes générales du chômage).

Dix heures quinze.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES PRODUITS PÉTROLIERS

(COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Etude du problème général des produits pétroliers, 4e partie: le raffinage et la distribution en France:

Echange de vues et organisation des rapports du groupe de travail avec la commission mixte, pour l'étude des conditions d'utilisation de nos ressources en pétrole brut.

Quatorze heures.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Audition des représentants de la fédération nationale des coopératives laitières et de la fédération nationale des syndicats de transformateurs et utilisateurs de lait.

Vendredi 10 juillet 1953.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Incidences du pool vert sur la production agricole dans les territoires extra-métropolitain de l'Union française:

Audition de M. Lenain, président de la confédération du commerce et de l'industrie de Tunisie;

Etude de la note sur l'Algérie présentée par M. Kruger.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne.

(Rectificatif à l'avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 21 juin 1953.)

Page 5538, au lieu de: « Poste 206. — Ex-1856 B... 1869 D. — Verres d'optique montés pour instruments scientifiques, divers instruments et appareils scientifiques de précision, microscopes électroniques », lire: « Poste 206. — Ex-1856 B... 1869 D. — Verres d'optique montés pour instruments scientifiques, divers instruments et appareils scientifiques de précision, sauf microscopes électroniques ».

Page 5539, au lieu de: « Poste 179. — 1702 A... 1705, ex-1710... », lire: « Poste 179. — 1702 A,... 1705, ex-1709, ex-1710,... ».

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint imprimeur lithographe.

Un concours sera ouvert, le 11 septembre 1953, au collège technique Baggio, boulevard d'Alsace, Lille (Nord), en vue d'y recruter un professeur technique adjoint imprimeur lithographe.

Les candidats devront être de nationalité française, avoir vingt-trois ans au moins et trente-cinq ans au plus au 31 décembre de l'année du concours. Ils devront, en outre, avoir travaillé cinq ans dans la profession, non comprises les années d'apprentissage.

Les demandes d'inscription, accompagnées des dossiers complets, seront reçues jusqu'au 15 août 1953, dernier délai, à la direction du collège technique Baggio, où tous renseignements complémentaires seront fournis sur demande.

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis relatif à la mise en vente, par l'Imprimerie nationale, des « Clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures et services de toute espèce passés par le ministère de la France d'outre-mer et le ministère des relations avec les Etats associés ».

L'Imprimerie nationale met en vente dans ses magasins, 39, rue de la Convention (15e), 19, rue Scribe (9e), et 13, rue du Four, à Paris (6e), les « Clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures et services de toute espèce passés par le ministère de la France d'outre-mer et le ministère des relations avec les Etats associés », au prix de 120 F l'exemplaire (150 F franco).

Les versements doivent être adressés au régisseur des recettes du service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, à Paris (15e) (C/C postal n° 9060.06, Paris).

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de céréales.

L'office national interprofessionnel des céréales procédera, par voie d'adjudication, le 8 juillet 1953, à la désignation des personnes ou sociétés qui s'engageront à lui vendre un tonnage global de 27.000 tonnes de 2240 lbs environ de maïs U. S. A. réparti en six lots comme suit:

1° Une parcelle de 4.500 tonnes de 2240 lbs, 5 p. 100 plus ou moins, embarquement 25 juillet-10 août 1953 à destination de Dunkerque;

2° Une parcelle de 4.500 tonnes de 2240 lbs, 5 p. 100 plus ou moins, embarquement 25 juillet-10 août 1953, à destination de Dunkerque;

3° Une parcelle de 4.500 tonnes de 2240 lbs, 5 p. 100 plus ou moins, embarquement 25 juillet-10 août 1953, à destination d'Anvers;

4° Une parcelle de 4.500 tonnes de 2240 lbs, 5 p. 100 plus ou moins, embarquement 25 juillet-10 août 1953, à destination de Saint-Nazaire;

5° Une parcelle de 4.500 tonnes de 2240 lbs, 5 p. 100 plus ou moins, embarquement 25 juillet-10 août 1953, à destination de Marseille;

6° Une parcelle de 4.500 tonnes de 2240 lbs, 5 p. 100 plus ou moins, embarquement 25 juillet-10 août 1953, à destination de Rouen ou du Havre, port de déchargement à l'option de l'acheteur.

Les intéressés devront se présenter à l'office national interprofessionnel des céréales, 21, avenue Bosquet, Paris (7e), le 8 juillet 1953, à onze heures, porteurs des soumissions établies conformément aux clauses et conditions du cahier des charges.

Le cahier des charges est à la disposition des intéressés au siège central de l'O. N. I. C., 21, avenue Bosquet, Paris (7e) (sous-direction des affaires financières).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé du Calvados.

Le poste de directeur départemental de la santé du Calvados est déclaré vacant.

Peuvent présenter leur candidature à ce poste les médecins inspecteurs principaux et médecins inspecteurs de la santé.

Les intéressés sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Bergerac (Dordogne).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu les 7, 8 et 9 septembre 1953 à l'hôpital-hospice de Bergerac (Dordogne), établissement de 5e catégorie.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus, les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans à la date du concours, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs, civils ou militaires, ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 20 août 1953 à la direction de l'hôpital-hospice de Bergerac.

Toutes indications concernant la liste des pièces à fournir et le programme des épreuves seront adressées aux personnes qui en feront la demande à la direction de l'hôpital-hospice de Bergerac.

Avis de concours pour le recrutement d'un secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique de Dury-les-Amiens (Somme).

Un concours sur épreuves aura lieu à la préfecture de la Somme les 8 et 9 octobre 1953, en vue du recrutement d'un secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique de Dury-les-Amiens (Somme).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques et politiques, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur et d'un diplôme équivalent, ainsi que les rédacteurs des établissements hospitaliers publics, non pourvus de l'un de ces diplômes, mais comptant au moins sept ans de fonctions en cette qualité.

Les candidats devront être âgés de vingt et un ans au moins au jour du concours et de trente ans au plus au 1er janvier 1954. Cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services civils ou militaires valables pour la retraite, ainsi que dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge), sans pouvoir dépasser l'âge de quarante ans au 1er janvier 1954, sauf en ce qui concerne les agents employés en qualité de titulaires ou d'auxiliaires dans une administration de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics.

Les candidats du sexe masculin devront en outre avoir satisfait aux obligations militaires.

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 21 septembre 1953 à la préfecture de la Somme, 3e division, 1er bureau.

Tous renseignements sur les pièces à produire et sur le programme du concours seront adressés aux personnes qui en feront la demande, soit à la préfecture de la Somme (3e division, 1er bureau), soit au secrétariat de l'hôpital psychiatrique de Dury-les-Amiens.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la vingt-troisième semaine du 6 au 12 juin 1953. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1953 — Recettes évaluées	1952 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1953 — En valeur absolue	1953 — Pourcentage	1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.211.530	1.908.215	303.315	15,9	»	»
Bagages et consigne	38.500	35.227	3.273	9,3	»	»
Colis postaux, petits colis	304.330	259.521	44.809	17,3	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.418.370	4.977.485	440.885	8,9	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	7.972.730	7.180.448	792.282	11,0	»	»

II. — Evaluation des recettes au 12 juin 1953.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1953.	RECETTES évaluées du 1er mai au 12 juin 1953.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 12 juin 1953	RECETTES comptables du 1er janvier au 12 juin 1952	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1953 — En valeur absolue	1953 — Pourcentage	1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	27.564.092	12.981.620	40.518.512	38.509.493	2.039.219	5,3	»	»
Bagages et consigne	458.979	223.840	682.819	679.142	3.677	0,5	»	»
Colis postaux, petits colis	4.537.636	1.766.340	6.303.976	5.895.446	408.530	6,9	»	»
Marchandises (détail et wagons)	83.735.447	30.183.620	113.919.067	122.476.577	»	»	8.557.510	7,0
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	116.296.154	45.158.420	161.454.574	167.560.658	»	»	6.106.084	3,6

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 3 juillet 1953.
350 ..	Etats-Unis	1 $ USA	350 ..(1)	....	350 .. ..
354 90	Canada	1 $ Can.	....	....	351 90 .... ..
164 20	Côte Fse Somalie	100 F Djib	164 0727	....	....
8393 50	Allemagne occ..	100 D Mk	8333 33	8271 .. 8296 ..	8336 .. ..
702 30	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75 705 25	702 70 702 45
5082 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25 5105 25	5084 .. ..
982 25	Grande-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65 987 35	982 45 982 30
9277 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60 9279 80	9279 .. 9277 ..
6763 ..	Suède	100 c. s.	6763 625	6713 .. 6816 50	6768 .. 6766 50

Dernière cours cotés en Bourse.	Pays.	Devises.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 3 juillet 1953.
8061 ..	Suisse	100 F s.	8003 98	7944 .. 8064 ..	8062 50 8064 50
1008 ..	Egypte	1 liv. ég	1003 04	997 .. 1013 ..	1007 .. 1006 50
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60 56 45	56 45 .... ..
4030 ..	Mexique	100 pes	4057 97	4025 .. 4090 ..	....
4007 50	Norvège	100 c. n.	4000 ..	4860 .. 4940 ..	4910 .. 4908 50
1218 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25 1226 50	1219 .. ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50 4897 50	....
117 60	Yougoslavie ...	100 din.	116 666	115 70 117 60	117 60 .... ..
	Autriche	100 sch.	1346 15	1333 ..(2) 1353 ..(2)	

Zone C. F. A.....	100 F. C. F. A.....	200	États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam..... 100 piastres..... 1000
Zone C. F. P.....	100 F. C. F. P.....	550	Comptoirs français dans l'Inde..... 100 roupies I. F..... 7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1 014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

PASQUIER - DESVIGNES

CAPITAL: 83.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: SAINT-LAGER (RHÔNE)
R. C.: Villefranche 8188.

Emprunt 6 0/0 1948.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de son emprunt 6 0/0 1948, a procédé au rachat en Bourse des dix obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt dont l'amortissement était prévu pour le 1er août 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Numéros des obligations sortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

Néant.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS (9e)
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1915
DE LA
Société de transport d'énergie de la région Est.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1915) de la Société de transport d'énergie de la région Est sont informés que l'amortissement du 15 août 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

GRANDS ETABLISSEMENTS DU TOUQUET-PARIS-PLAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 27 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (PAS-DE-CALAIS)
R. C.: Montreuil-sur-Mer 8734 B.

Bons hypothécaires 6 0/0 *ex*-7 1/2 0/0 1927.

Amortissement du 15 juillet 1953.

Conformément au tableau d'amortissement, il doit être procédé le 15 juillet 1953, à l'amortissement de 302 bons de 5.000 F (provenant du regroupement des anciens bons de 500 F).

Le délai de six mois fixé pour les opérations de regroupement n'étant pas expiré, les porteurs de bons anciens et nouveaux ont droit à participer à l'amortissement, proportionnellement au nombre de titres de chaque catégorie en circulation.

Les bons de 5.000 F actuellement délivrés représentant les deux tiers du nombre de bons à provenir du regroupement des bons anciens existant à l'ouverture des opérations, il a été procédé au tirage de 202 bons de 5.000 F, dont les numéros sont les suivants:

40.310 à 40.511.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée, la société a affecté au solde de l'annuité du 15 juillet 1953 1.000 bons anciens de 500 F amortis par voie de rachats.

DOCKS DE L'UNION FRANCAISE

CAPITAL: 90 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 65, AVENUE PASTEUR, A TROYES (AUBE)
R. C.: Troyes 3038.

Obligations 6 0/0 1918.

Numéros des 73 obligations sortis au tirage au sort effectué en séance publique à Paris, le 22 juin 1953, les 7 autres titres complétant l'amortissement à 80 obligations ayant été rachetés en Bourse.

3.869 à 3.886 — 3.893 à 3.917 — 3.919 à 3.918

Ces obligations seront remboursées au pair, soit 5.000 F, à partir du 15 août 1953, aux caisses du Crédit du Nord, rue Jean-Roisin, à Lille, et 59, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi qu'à ses succursales et agences.

Les précédents amortissements ont été effectués par rachats en Bourse.

Anciennes Manufactures Canson et Montgolfier

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 220 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A VIDALON-LES-ANNONAY, PAR DAVEZIEUX (ARDÈCHE)
Registre du commerce: Annonay n° 2252.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

Amortissement du 1er août 1953.

Numéros des 36 obligations sorties au tirage du 16 juin 1953.

1.668 à 1.703 inclus.

Les 35 obligations formant le complément d'amortissement ont été rachetées en Bourse.

Le remboursement de ces 36 obligations s'effectuera à partir du 1er août 1953, coupons 1er août 1951 et suivants attachés, à raison de 10.000 F par titre, net d'impôts, aux caisses des banques ci-après:

Banque Bechetoille et Ce, à Annonay;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie et ses succursales;
Comptoir national d'escompte de Paris et ses succursales;
Crédit lyonnais et ses succursales;
Société générale et ses succursales.

Numéros des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

802 à 811 — 1.969 à 1.973 — 1.980

COLCOMBET FRANÇOIS ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 81.900.000 F
SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE LA RÉSISTANCE, A SAINT-ETIENNE (LOIRE)
R. C.: Saint-Etienne n° 1689.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 171 obligations 5 3/4 0/0 1948 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1953.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juin 1953.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 560.000.000 DE FRANCS C. F. A.
SIÈGE SOCIAL : 119, RUE GALLIENI, A TANANARIVE (MADAGASCAR)
R. C. : Tananarive n° 47.

OBLIGATIONS 6 0/0 1928 DE 500 F METROPOLITAINS

Tirage du 11 mai 1953.

Amortissement par rachat de quatre cent vingt obligations.

Tirage au sort de mille deux cent trente-quatre obligations formant le complément de l'amortissement prévu pour l'année 1953.

Liste récapitulative des numéros d'obligations sortis au présent tirage et des numéros amortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.
19 (53)	1.101 (52)	1.985 (53)	2.757 (53)	3.840 (52)
27 (52)	1.119 (53)	1.997 (51)	2.758 (52)	3.864 (52)
29 (51)	1.133 (53)	1.999 (49)	2.798 (52)	3.885 (53)
30 (53)	1.137 (53)	2.029 (52)	2.846 (53)	3.891 (53)
49 (53)	1.129 (53)	2.061 (53)	2.920 (53)	3.907 (51)
58 (53)	1.155 (49)	2.071 (53)	2.950 (49)	3.917 (52)
62 (53)	1.158 (51)	2.074 (53)	2.954 (52)	3.925 (52)
78 (52)	1.162 (53)	2.075 (52)	2.976 (53)	3.936 (53)
102 (53)	1.166 (51)	2.085 (52)	3.075 (53)	3.947 (53)
107 (53)	1.172 (52)	2.112 (53)	3.078 (53)	3.981 (53)
110 (52)	1.175 (53)	2.114 (53)	3.100 (52)	3.994 (53)
150 (52)	1.176 (52)	2.119 (52)	3.103 (50)	3.996 (53)
163 (53)	1.180 (52)	2.123 (49)	3.104 (53)	4.000 (52)
178 (53)	1.182 (53)	2.136 (52)	3.119 (52)	4.020 (51)
186 (53)	1.189 (51)	2.148 (53)	3.120 (53)	4.021 (52)
188 (53)	1.191 (50)	2.153 (52)	3.155 (53)	4.093 (52)
235 (53)	1.207 (53)	2.156 (52)	3.168 (53)	4.152 (51)
244 (44)	1.232 (53)	2.158 (51)	3.194 (53)	4.160 (53)
283 (53)	1.242 (53)	2.162 (51)	3.198 (53)	4.162 (50)
290 (53)	1.272 (52)	2.163 (52)	3.205 (52)	4.166 (53)
322 (53)	1.289 (53)	2.164 (53)	3.208 (52)	4.217 (51)
369 (51)	1.304 (53)	2.169 (51)	3.213 (52)	4.219 (52)
372 (53)	1.317 (53)	2.171 (53)	3.216 (46)	4.235 (53)
414 (52)	1.333 (52)	2.181 (53)	3.217 (53)	4.215 (52)
434 (52)	1.362 (53)	2.209 (53)	3.229 (53)	4.249 (52)
436 (53)	1.372 (52)	2.246 (53)	3.248 (53)	4.256 (53)
461 (53)	1.373 (53)	2.286 (53)	3.255 (53)	4.258 (52)
462 (53)	1.375 (52)	2.300 (53)	3.264 (51)	4.261 (48)
498 (52)	1.392 (53)	2.303 (53)	3.272 (42)	4.266 (52)
549 (53)	1.411 (53)	2.308 (53)	3.273 (41)	4.299 (53)
556 (53)	1.415 (52)	2.334 (53)	3.278 (53)	4.311 (53)
571 (53)	1.431 (53)	2.358 (53)	3.288 (53)	4.331 (53)
574 (53)	1.451 (53)	2.376 (51)	3.292 (53)	4.368 (48)
607 (53)	1.453 (53)	2.397 (52)	3.299 (53)	4.383 (53)
610 (53)	1.456 (52)	2.399 (51)	3.309 (53)	4.393 (52)
641 (52)	1.461 (53)	2.430 (53)	3.316 (52)	4.398 (52)
643 (52)	1.476 (53)	2.434 (53)	3.337 (53)	4.407 (52)
654 (53)	1.497 (51)	2.468 (50)	3.352 (53)	4.409 (52)
663 (53)	1.498 (52)	2.469 (52)	3.357 (53)	4.450 (51)
681 (52)	1.501 (53)	2.471 (51)	3.364 (52)	4.457 (53)
762 (53)	1.543 (52)	2.472 (48)	3.369 (53)	4.469 (48)
764 (53)	1.545 (53)	2.474 (52)	3.390 (53)	4.473 (53)
767 (53)	1.546 (52)	2.485 (53)	3.391 (52)	4.475 (53)
782 (52)	1.549 (53)	2.491 (53)	3.405 (51)	4.482 (53)
783 (53)	1.572 (53)	2.494 (53)	3.448 (53)	4.516 (53)
797 (53)	1.629 (52)	2.497 (53)	3.478 (53)	4.580 (53)
833 (53)	1.637 (52)	2.502 (53)	3.495 (53)	4.611 (53)
896 (53)	1.640 (53)	2.519 (52)	3.510 (53)	4.631 (53)
898 (53)	1.642 (53)	2.543 (51)	3.536 (44)	4.648 (53)
926 (53)	1.649 (53)	2.550 (50)	3.542 (52)	4.683 (53)
939 (53)	1.663 (53)	2.556 (48)	3.553 (52)	4.701 (52)
946 (52)	1.671 (53)	2.582 (47)	3.585 (53)	4.704 (53)
951 (52)	1.672 (53)	2.602 (52)	3.587 (47)	4.726 (53)
953 (52)	1.743 (51)	2.643 (52)	3.590 (45)	4.730 (53)
956 (53)	1.745 (53)	2.646 (54)	3.594 (50)	4.733 (53)
961 (46)	1.751 (53)	2.649 (52)	3.592 (53)	4.736 (53)
962 (52)	1.756 (53)	2.654 (52)	3.593 (53)	4.794 (53)
975 (53)	1.786 (52)	2.658 (47)	3.594 (49)	4.795 (52)
978 (53)	1.793 (53)	2.670 (50)	3.595 (48)	4.817 (53)
995 (48)	1.796 (53)	2.672 (53)	3.602 (52)	4.826 (53)
996 (52)	1.846 (52)	2.676 (53)	3.610 (53)	4.841 (51)
1.004 (53)	1.862 (51)	2.686 (53)	3.666 (53)	4.846 (52)
1.007 (53)	1.863 (53)	2.702 (47)	3.669 (53)	4.876 (52)
1.015 (52)	1.939 (53)	2.704 (52)	3.690 (53)	4.879 (53)
1.020 (53)	1.940 (53)	2.710 (53)	3.711 (53)	4.882 (53)
1.032 (51)	1.942 (53)	2.714 (53)	3.719 (53)	4.887 (52)
1.057 (52)	1.944 (53)	2.718 (53)	3.741 (51)	4.918 (51)
1.059 (53)	1.961 (53)	2.739 (47)	3.744 (53)	4.949 (52)
1.078 (53)	1.962 (53)	2.740 (46)	3.784 (53)	4.964 (52)
1.088 (53)	1.984 (53)	2.741 (52)	3.806 (53)	4.994 (53)

NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.
5.003 (51)	6.392 (53)	7.384 (53)	8.546 (52)	9.841 (53)
5.072 (53)	6.393 (53)	7.418 (52)	8.552 (52)	9.854 (52)
5.090 (53)	6.450 (52)	7.480 (53)	8.562 (52)	9.860 (52)
5.092 (53)	6.451 (52)	7.493 (53)	8.584 (53)	9.861 (52)
5.119 (52)	6.457 (53)	7.496 (53)	8.605 (53)	9.865 (53)
5.142 (52)	6.459 (53)	7.506 (52)	8.633 (52)	9.892 (52)
5.144 (53)	6.478 (52)	7.519 (52)	8.665 (51)	9.913 (53)
5.244 (48)	6.480 (53)	7.520 (52)	8.671 (52)	9.916 (53)
5.280 (53)	6.481 (51)	7.524 (53)	8.675 (52)	9.941 (52)
5.283 (53)	6.504 (53)	7.536 (53)	8.710 (52)	9.964 (53)
5.313 (48)	6.509 (50)	7.571 (45)	8.711 (52)	9.965 (52)
5.336 (53)	6.511 (52)	7.582 (53)	8.713 (53)	10.006 (53)
5.334 (52)	6.523 (53)	7.583 (53)	8.746 (53)	10.015 (53)
5.338 (52)	6.535 (53)	7.585 (51)	8.770 (53)	10.018 (51)
5.389 (53)	6.573 (52)	7.612 (52)	8.789 (52)	10.026 (53)
5.392 (53)	6.593 (53)	7.613 (53)	8.797 (53)	10.027 (53)
5.394 (53)	6.598 (53)	7.615 (53)	8.798 (53)	10.051 (53)
5.413 (53)	6.599 (53)	7.626 (53)	8.804 (53)	10.075 (52)
5.431 (53)	6.601 (53)	7.653 (53)	8.823 (52)	10.076 (52)
5.468 (51)	6.602 (53)	7.672 (53)	8.828 (53)	10.090 (53)
5.485 (52)	6.603 (52)	7.707 (53)	8.843 (53)	10.094 (51)
5.498 (53)	6.604 (53)	7.708 (53)	8.884 (52)	10.095 (53)
5.525 (53)	6.625 (53)	7.709 (53)	8.896 (51)	10.099 (53)
5.546 (51)	6.632 (52)	7.757 (53)	8.897 (51)	10.100 (53)
5.547 (50)	6.639 (53)	7.759 (53)	8.900 (50)	10.106 (53)
5.548 (53)	6.655 (53)	7.771 (53)	8.914 (50)	10.149 (52)
5.549 (53)	6.656 (53)	7.812 (53)	8.931 (53)	10.161 (53)
5.553 (52)	6.659 (53)	7.820 (53)	8.933 (53)	10.162 (53)
5.554 (43)	6.678 (53)	7.829 (51)	8.959 (53)	10.164 (51)
5.556 (53)	6.681 (52)	7.830 (52)	8.964 (53)	10.195 (53)
5.559 (53)	6.682 (41)	7.839 (53)	8.986 (53)	10.208 (53)
5.603 (52)	6.683 (51)	7.855 (53)	8.988 (47)	10.209 (53)
5.611 (53)	6.685 (51)	7.903 (51)	8.990 (53)	10.221 (50)
5.642 (53)	6.692 (53)	7.943 (52)	9.016 (53)	10.225 (51)
5.654 (53)	6.782 (48)	7.949 (52)	9.021 (53)	10.230 (52)
5.655 (53)	6.801 (51)	7.967 (51)	9.031 (51)	10.257 (53)
5.685 (52)	6.811 (52)	8.013 (52)	9.039 (52)	10.282 (53)
5.705 (53)	6.812 (53)	8.018 (53)	9.078 (53)	10.285 (53)
5.709 (53)	6.817 (52)	8.031 (53)	9.085 (53)	10.286 (53)
5.722 (52)	6.820 (53)	8.037 (48)	9.097 (49)	10.289 (53)
5.754 (52)	6.824 (53)	8.044 (53)	9.098 (48)	10.302 (52)
5.756 (51)	6.823 (52)	8.049 (51)	9.102 (53)	10.303 (52)
5.758 (51)	6.845 (53)	8.052 (53)	9.109 (53)	10.305 (51)
5.759 (53)	6.849 (53)	8.053 (53)	9.133 (49)	10.316 (49)
5.762 (52)	6.850 (52)	8.079 (51)	9.151 (49)	10.317 (47)
5.766 (53)	6.858 (53)	8.089 (53)	9.157 (53)	10.318 (53)
5.768 (53)	6.863 (52)	8.086 (53)	9.168 (53)	10.327 (52)
5.771 (52)	6.919 (53)	8.089 (53)	9.192 (53)	10.340 (53)
5.801 (53)	6.932 (53)	8.091 (52)	9.208 (53)	10.360 (53)
5.803 (53)	6.964 (52)	8.092 (53)	9.211 (53)	10.430 (52)
5.816 (53)	6.974 (53)	8.100 (52)	9.224 (52)	10.467 (52)
5.831 (53)	6.976 (53)	8.113 (53)	9.230 (46)	10.484 (52)
5.833 (52)	6.986 (40)	8.121 (53)	9.231 (52)	10.489 (53)
5.847 (52)	6.991 (53)	8.152 (49)	9.241 (52)	10.497 (53)
5.860 (53)	6.994 (50)	8.153 (50)	9.247 (51)	10.500 (52)
5.892 (50)	6.995 (51)	8.242 (53)	9.248 (52)	10.501 (52)
5.893 (53)	6.996 (51)	8.249 (52)	9.250 (53)	10.502 (51)
5.899 (53)	6.997 (41)	8.252 (52)	9.256 (52)	10.505 (53)
5.930 (53)	6.998 (50)	8.254 (53)	9.321 (53)	10.508 (53)
5.940 (53)	7.005 (52)	8.279 (50)	9.324 (52)	10.534 (53)
5.954 (53)	7.006 (52)	8.283 (53)	9.332 (50)	10.566 (48)
5.978 (51)	7.014 (53)	8.304 (53)	9.343 (52)	10.567 (52)
5.979 (52)	7.032 (53)	8.306 (53)	9.352 (52)	10.569 (43)
5.983 (52)	7.046 (53)	8.316 (53)	9.356 (53)	10.581 (52)
6.012 (53)	7.074 (52)	8.318 (52)	9.358 (51)	10.583 (52)
6.027 (52)	7.085 (53)	8.323 (53)	9.364 (52)	10.593 (53)
6.053 (53)	7.102 (53)	8.336 (53)	9.388 (53)	10.625 (53)
6.055 (53)	7.110 (53)	8.339 (52)	9.443 (51)	10.646 (53)
6.057 (53)	7.122 (49)	8.341 (52)	9.462 (53)	10.655 (53)
6.093 (53)	7.124 (51)	8.344 (53)	9.482 (53)	10.664 (53)
6.109 (53)	7.126 (52)	8.349 (53)	9.486 (53)	10.672 (53)
6.116 (53)	7.136 (51)	8.354 (52)	9.542 (52)	10.680 (53)
6.138 (53)	7.139 (53)	8.352 (53)	9.569 (53)	10.682 (53)
6.140 (53)	7.146 (53)	8.356 (51)	9.576 (53)	10.716 (52)
6.141 (51)	7.155 (53)	8.359 (53)	9.591 (52)	10.747 (53)
6.146 (53)	7.158 (53)	8.389 (52)	9.598 (52)	10.749 (53)
6.150 (51)	7.162 (52)	8.396 (53)	9.617 (53)	10.763 (53)
6.151 (53)	7.174 (52)	8.398 (53)	9.676 (52)	10.769 (53)
6.155 (52)	7.181 (53)	8.413 (47)	9.681 (53)	10.789 (53)
6.156 (53)	7.247 (53)	8.414 (48)	9.704 (48)	10.799 (52)
6.169 (53)	7.249 (53)	8.415 (47)	9.703 (51)	10.806 (53)
6.177 (52)	7.264 (53)	8.416 (47)	9.708 (53)	10.823 (52)
6.182 (52)	7.280 (53)	8.432 (52)	9.717 (53)	10.859 (49)
6.188 (53)	7.341 (52)	8.433 (52)	9.726 (53)	10.864 (53)
6.192 (53)	7.347 (53)	8.439 (50)	9.769 (53)	10.867 (53)
6.254 (53)	7.355 (52)	8.456 (53)	9.772 (52)	10.893 (53)
6.268 (53)	7.358 (52)	8.476 (53)	9.790 (53)	10.902 (53)
6.297 (53)	7.374 (53)	8.518 (53)	9.803 (53)	10.925 (52)
6.317 (53)	7.380 (51)	8.526 (52)	9.819 (53)	10.927 (53)
6.369 (53)	7.382 (52)	8.528 (53)	9.826 (53)	
6.388 (53)	7.383 (53)	8.530 (52)	9.828 (53)	

NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage
10.936 (51)	12 219 (53)	13.700 (49)	15.081 (52)	16.690 (53)	17.841 (53)	19.133 (53)	20.363 (49)	21.764 (53)	23.029 (49)
10.951 (51)	12.220 (53)	13.752 (52)	15.084 (52)	16.711 (53)	17.846 (51)	19.175 (53)	20.427 (53)	21.797 (52)	23.048 (53)
10.961 (53)	12.225 (53)	13.763 (52)	15.091 (52)	16.712 (53)	17.850 (53)	19.192 (53)	20.440 (52)	21.835 (53)	23.050 (53)
10.967 (53)	12.230 (53)	13.774 (52)	15.097 (53)	16.714 (52)	17.857 (53)	19.197 (53)	20.453 (51)	21.852 (53)	23.056 (53)
11.027 (53)	12.235 (52)	13.848 (53)	15.116 (49)	16.727 (53)	17.886 (53)	19.204 (51)	20.469 (51)	21.856 (52)	23.068 (52)
11.029 (52)	12.264 (52)	13.892 (53)	15.117 (49)	16.736 (52)	17.893 (53)	19.209 (53)	20.510 (53)	21.862 (53)	23.084 (53)
11.032 (52)	12.268 (53)	13.898 (53)	15.154 (52)	16.751 (52)	17.909 (53)	19.217 (53)	20.523 (53)	21.898 (53)	23.094 (52)
11.033 (53)	12.278 (50)	13.903 (53)	15.155 (53)	16.780 (53)	17.916 (49)	19.225 (52)	20.529 (52)	21.907 (51)	23.097 (53)
11.092 (53)	12.293 (52)	13.907 (53)	15.159 (53)	16.805 (52)	17.917 (53)	19.252 (53)	20.542 (53)	21.914 (53)	23.100 (53)
11.105 (53)	12.299 (53)	13.938 (53)	15.172 (52)	16.850 (52)	17.952 (52)	19.256 (45)	20.617 (53)	21.962 (53)	23.116 (51)
11.113 (53)	12.313 (53)	13.942 (53)	15.182 (53)	16.908 (53)	17.962 (53)	19.276 (53)	20.657 (50)	21.965 (51)	23.118 (51)
11.117 (51)	12.356 (53)	13.945 (53)	15.203 (53)	16.948 (51)	17.977 (53)	19.372 (53)	20.669 (53)	21.970 (51)	23.168 (52)
11.122 (45)	12.362 (51)	13.988 (53)	15.236 (53)	16.951 (53)	17.988 (51)	19.374 (53)	20.679 (51)	21.986 (53)	23.184 (51)
11.125 (45)	12.369 (53)	14.007 (53)	15.239 (53)	16.960 (52)	17.991 (53)	19.419 (53)	20.680 (50)	22.023 (53)	23.186 (51)
11.127 (47)	12.378 (53)	14.008 (52)	15.260 (53)	16.961 (53)	17.997 (53)	19.421 (52)	20.687 (51)	22.032 (53)	23.187 (44)
11.140 (51)	12.381 (53)	14.023 (53)	15.263 (53)	16.970 (53)	18.001 (52)	19.430 (50)	20.695 (52)	22.043 (53)	23.200 (52)
11.159 (53)	12.383 (53)	14.061 (53)	15.264 (53)	16.976 (53)	18.017 (53)	19.432 (51)	20.704 (53)	22.047 (53)	23.217 (53)
11.166 (52)	12.388 (53)	14.065 (52)	15.274 (48)	16.977 (51)	18.020 (53)	19.458 (52)	20.705 (52)	22.050 (53)	23.233 (53)
11.167 (53)	12.421 (53)	14.091 (53)	15.320 (50)	16.984 (53)	18.033 (53)	19.477 (53)	20.710 (53)	22.057 (52)	23.245 (53)
11.190 (52)	12.426 (53)	14.091 (53)	15.347 (53)	16.994 (53)	18.037 (50)	19.488 (52)	20.714 (53)	22.077 (53)	23.274 (53)
11.198 (46)	12.446 (51)	14.101 (53)	15.361 (51)	16.995 (53)	18.071 (52)	19.493 (50)	20.751 (51)	22.081 (53)	23.310 (53)
11.212 (53)	12.448 (52)	14.113 (53)	15.386 (53)	17.013 (53)	18.082 (53)	19.505 (51)	20.818 (51)	22.091 (53)	23.321 (51)
11.219 (53)	12.498 (53)	14.155 (53)	15.392 (52)	17.044 (52)	18.131 (53)	19.506 (53)	20.827 (42)	22.095 (53)	23.330 (53)
11.248 (53)	12.499 (53)	14.163 (53)	15.473 (52)	17.021 (52)	18.164 (51)	19.508 (51)	20.862 (52)	22.106 (53)	23.353 (48)
11.258 (53)	12.510 (52)	14.169 (53)	15.576 (53)	17.022 (53)	18.174 (52)	19.533 (51)	20.869 (53)	22.108 (53)	23.368 (52)
11.266 (53)	12.511 (52)	14.180 (49)	15.584 (53)	17.027 (53)	18.179 (53)	19.534 (53)	20.890 (53)	22.116 (51)	23.369 (53)
11.286 (52)	12.512 (51)	14.205 (53)	15.609 (53)	17.048 (47)	18.193 (52)	19.538 (53)	20.898 (53)	22.136 (51)	23.374 (52)
11.295 (52)	12.513 (53)	14.227 (53)	15.630 (53)	17.052 (53)	18.196 (53)	19.541 (53)	20.950 (53)	22.139 (53)	23.389 (53)
11.304 (48)	12.551 (46)	14.242 (53)	15.638 (47)	17.057 (53)	18.199 (52)	19.547 (51)	20.951 (53)	22 140 (53)	23.437 (52)
11.306 (51)	12.562 (53)	14.283 (52)	15.639 (54)	17.058 (53)	18.206 (51)	19.555 (53)	20.954 (51)	22.150 (53)	23.440 (53)
11.309 (53)	12.588 (53)	14.292 (53)	15.644 (53)	17.065 (53)	18.223 (53)	19.562 (53)	20.971 (54)	22.191 (54)	23.441 (51)
11.322 (53)	12.619 (54)	14.307 (53)	15.654 (53)	17.069 (51)	18.229 (53)	19.563 (53)	20.984 (52)	22.201 (54)	23.502 (53)
11.326 (52)	12.636 (52)	14.322 (53)	15.664 (53)	17.077 (53)	18.234 (52)	19.566 (53)	20.998 (53)	22.212 (53)	23.504 (48)
11.451 (53)	12.647 (53)	14.337 (53)	15.676 (53)	17.079 (53)	18.235 (51)	19.571 (53)	21.000 (52)	22.245 (54)	23.513 (51)
11.452 (53)	12.654 (53)	14.389 (52)	15.801 (50)	17.080 (53)	18.236 (52)	19.576 (53)	21.008 (53)	22.248 (52)	23.538 (52)
11.493 (53)	12.666 (53)	14.408 (53)	15.807 (53)	17.092 (51)	18.289 (53)	19.583 (53)	21.037 (53)	22.272 (53)	23.546 (51)
11.500 (50)	12.677 (53)	14.414 (53)	15.809 (53)	17.116 (53)	18.330 (53)	19.604 (53)	21.038 (53)	22.275 (53)	23.549 (52)
11.565 (53)	12.693 (53)	14.429 (53)	15.851 (52)	17.117 (49)	18.371 (52)	19.609 (53)	21.039 (52)	22.297 (53)	23.574 (53)
11.630 (53)	12.756 (51)	14.432 (52)	15.889 (52)	17.119 (51)	18.395 (52)	19.623 (53)	21.052 (52)	22.304 (52)	23.613 (53)
11.634 (53)	12.757 (53)	14.450 (53)	15.906 (53)	17.120 (49)	18.397 (51)	19.640 (51)	21.054 (51)	22.313 (53)	23.622 (53)
11.639 (49)	12.762 (53)	14.463 (53)	15.913 (52)	17.125 (53)	18.398 (52)	19.654 (53)	21.066 (53)	22.324 (51)	23.630 (53)
11 667 (53)	12.768 (53)	14.474 (52)	15.928 (51)	17.153 (53)	18.413 (53)	19.653 (53)	21.081 (53)	22.325 (53)	23.634 (53)
11.682 (53)	12.786 (52)	14.481 (52)	15.959 (50)	17.154 (53)	18.415 (46)	19.663 (53)	21.088 (53)	22.326 (51)	23.681 (53)
11.696 (52)	12.797 (53)	14.507 (51)	15.970 (53)	17.161 (51)	18.449 (53)	19.678 (53)	21.092 (53)	22.355 (53)	23.742 (53)
11 711 (53)	12.817 (52)	14.526 (52)	15.998 (51)	17.171 (53)	18.455 (53)	19.700 (53)	21.103 (52)	22.359 (52)	23.753 (52)
11 728 (53)	12.824 (53)	14.527 (52)	16.023 (53)	17.187 (52)	18.550 (53)	19.702 (53)	21.109 (53)	22.371 (53)	23.755 (52)
11.752 (53)	12.837 (53)	14.536 (52)	16.035 (53)	17.193 (50)	18.563 (52)	19.736 (53)	21.123 (52)	22.392 (50)	23.768 (52)
11 783 (52)	12.847 (53)	14.550 (53)	16.038 (53)	17.210 (50)	18.583 (53)	19.741 (53)	21.126 (53)	22.393 (49)	23.784 (53)
11.801 (52)	12.859 (52)	14.552 (53)	16.049 (53)	17.228 (53)	18.584 (52)	19.746 (53)	21.129 (52)	22.398 (48)	23.793 (53)
11.806 (53)	12.864 (52)	14.558 (53)	16.050 (53)	17.237 (53)	18.585 (52)	19.750 (53)	21.154 (53)	22.408 (51)	23.845 (52)
11.807 (52)	12.865 (53)	14.559 (52)	16.076 (52)	17.321 (53)	18.642 (53)	19.763 (53)	21.168 (52)	22.433 (53)	23.851 (53)
11.822 (53)	12.897 (53)	14.560 (53)	16.066 (53)	17.338 (53)	18.678 (53)	19.773 (52)	21.221 (52)	22.446 (52)	23.855 (53)
11.824 (52)	12.936 (53)	14.566 (53)	16.089 (52)	17.375 (53)	18.718 (53)	19.794 (53)	21.223 (53)	22.443 (53)	23.856 (53)
11.835 (53)	12.942 (52)	14.592 (52)	16.090 (53)	17.400 (53)	18.729 (50)	19.803 (53)	21.236 (53)	22.444 (53)	23.948 (51)
11.854 (52)	12.969 (46)	14.602 (53)	16.093 (53)	17.457 (52)	18.739 (53)	19.805 (53)	21.278 (50)	22.448 (52)	23.953 (53)
11.873 (53)	12.972 (52)	14.625 (53)	16.113 (53)	17.484 (49)	18.776 (53)	19.817 (51)	21.281 (51)	22.456 (53)	23.969 (53)
11 877 (53)	12.978 (49)	14.633 (52)	16.161 (53)	17.488 (52)	18.797 (53)	19.818 (51)	21.282 (53)	22.485 (53)	23.971 (53)
11 899 (53)	12.980 (49)	14.636 (53)	16.166 (50)	17.496 (52)	18.798 (51)	19.848 (51)	21.287 (53)	22.486 (53)	23.979 (52)
11 904 (53)	13 025 (53)	14.660 (53)	16.289 (53)	17.506 (52)	18.799 (52)	19.855 (52)	21.311 (53)	22.498 (53)	23.981 (51)
11.907 (53)	13.045 (52)	14.671 (53)	16.305 (52)	17.529 (49)	18.802 (51)	19.865 (52)	21.331 (52)	22.516 (51)	23.988 (52)
11.918 (52)	13 059 (52)	14.673 (52)	16.311 (53)	17.546 (52)	18.816 (53)	19.874 (52)	21.335 (53)	22 526 (53)	24.020 (53)
11.938 (53)	13.122 (53)	14.705 (19)	16.381 (53)	17.548 (53)	18.825 (51)	19.889 (53)	21.343 (52)	22 530 (53)	24.037 (53)
11.947 (52)	13.155 (52)	14.722 (53)	16.386 (51)	17.561 (52)	18.854 (53)	19.891 (53)	21.349 (51)	22.560 (51)	24.102 (53)
11.963 (51)	13 158 (53)	14.747 (52)	16.415 (53)	17.562 (53)	18.866 (53)	19.898 (52)	21.360 (53)	22 592 (53)	24.113 (53)
11.964 (53)	13.166 (53)	14.748 (53)	16.462 (53)	17.564 (53)	18.890 (53)	19.900 (51)	21.369 (51)	22.604 (53)	24.168 (53)
11.992 (53)	13 191 (53)	14.752 (53)	16.465 (53)	17.567 (52)	18.917 (53)	19.949 (53)	21.370 (50)	22.602 (53)	24.169 (53)
11 993 (51)	13.211 (47)	14.753 (52)	16.468 (52)	17.573 (51)	18.918 (52)	19.950 (53)	21.372 (53)	22.610 (53)	24.192 (50)
12.000 (52)	13.218 (53)	14.756 (52)	16.471 (52)	17.575 (52)	18.969 (53)	19.958 (53)	21.389 (53)	22.618 (52)	24.193 (53)
12.044 (52)	13.276 (53)	14.757 (53)	16.475 (53)	17.579 (53)	18.972 (53)	19.991 (49)	21.390 (51)	22.633 (53)	24.216 (53)
12.080 (53)	13.277 (52)	14.766 (51)	16.503 (50)	17.596 (53)	18.974 (53)	19.997 (53)	21.409 (53)	22.653 (53)	24.262 (53)
12.090 (53)	13.278 (53)	14.776 (53)	16.504 (52)	17.603 (52)	18.983 (53)	19.998 (51)	21.452 (52)	22.655 (53)	24.263 (54)
12.093 (52)	13.372 (52)	14.791 (51)	16.525 (51)	17.633 (53)	18.986 (53)	20.001 (49)	21.455 (50)	22.670 (52)	24.264 (50)
12.098 (53)	13.373 (52)	14.794 (53)	16.526 (51)	17.657 (53)	18.988 (52)	20.024 (54)	21.457 (52)	22.684 (53)	24.265 (41)
12.104 (53)	13 294 (48)	14.797 (53)	16.527 (52)	17.661 (52)	18.989 (52)	20.030 (53)	21.462 (52)	22.744 (53)	24.304 (53)
12.110 (53)	13 441 (53)	14.800 (53)	16.532 (52)	17.673 (52)	18.995 (53)	20.057 (53)	21.472 (53)	22.769 (50)	24.306 (53)
12.118 (46)	13 442 (53)	14.841 (53)	16.564 (53)	17.685 (53)	18.996 (53)	20.061 (53)	21.474 (52)	22.780 (53)	24.312 (52)
12.126 (53)	13.443 (53)	14.845 (53)	16.573 (53)	17.690 (53)	19.024 (52)	20.068 (53)	21.518 (53)	22.815 (53)	24 317 (53)
12.132 (53)	13.478 (53)	14.874 (52)	16.580 (52)	17.703 (53)	19.047 (51)	20.073 (53)	21.534 (53)	22 824 (53)	24.338 (53)
12.133 (53)	13.487 (53)	14.880 (53)	16.605 (53)	17.711 (52)	19.049 (54)	20.077 (53)	21.553 (53)	22.825 (53)	24.339 (53)
12.136 (52)	13.500 (53)	14.893 (53)	16.612 (53)	17.734 (53)	19.053 (53)	20.080 (53)	21.558 (53)	22.838 (53)	24.352 (53)
12.139 (53)	13 521 (53)	14.897 (19)	16.619 (53)	17.736 (51)	19.063 (53)	20.131 (53)	21.567 (53)	22.844 (53)	24.373 (53)
12.155 (53)	13.529 (52)	14.898 (52)	16.642 (53)	17.743 (53)	19.069 (53)	20.133 (53)	21.584 (53)	22.875 (53)	24.374 (53)
12.162 (53)	13.570 (52)	14.912 (53)	16.652 (52)	17.758 (53)	19.071 (52)	20.134 (51)	21.611 (53)	22 901 (53)	24.401 (53)
12.194 (48)	13.588 (52)	14.918 (53)	16.675 (52)	17.764 (52)	19.073 (51)	20.138 (52)	21.618 (52)	22.909 (53)	24.404 (53)
12.199 (53)	13.592 (52)	14.966 (45)	16.659 (53)	17.771 (53)	19.083 (51)	20.141 (53)	21.665 (41)	22.919 (53)	24.407 (52)
12.208 (53)	13.595 (53)	14.975 (52)	16.672 (53)	17.772 (53)	19.086 (51)	20.194 (53)	21.679 (53)	22.925 (53)	24.409 (53)
12.209 (53)	13.620 (52)	14.991 (53)	16.673 (53)	17.799 (53)	19.088 (52)	20.196 (52)	21.683 (53)	22.957 (53)	24.419 (52)
12.298 (53)	13 637 (53)	15.025 (48)	16.679 (51)	17.827 (53)	19.090 (51)	20.224 (53)	21.689 (53)	22.961 (53)	24.421 (53)
12.300 (53)	13.666 (53)	15.070 (53)	16.681 (53)	17.831 (53)	19.091 (51)	20.233 (53)	21.728 (52)	22.987 (52)	24.424 (53)
12.344 (53)	13.688 (53)	15.040 (53)	16.682 (53)	17.838 (53)	19.115 (52)	20.239 (53)	21.736 (53)	23.022 (53)	24.450 (53)
12.215 (53)	13.692 (48)	15.053 (52)	16.688 (53)	17.841 (51)	19.120 (53)	20.309 (53)	21.739 (53)	23.028 (48)	24.531 (53)
	13.696 (52)	15.077 (53)					21.759 (52)		
	13.697 (53)								

NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.
24.536 (53)	26.271 (53)	27.421 (53)	28.422 (50)	29.359 (53)
24.539 (53)	26.284 (51)	27.422 (53)	28.431 (53)	29.367 (53)
24.558 (51)	26.301 (51)	27.434 (53)	28.449 (53)	29.377 (52)
24.569 (53)	26.309 (52)	27.441 (53)	28.453 (53)	29.381 (53)
24.604 (50)	26.310 (53)	27.463 (51)	28.468 (48)	29.402 (53)
24.627 (53)	26.329 (46)	27.476 (51)	28.469 (50)	29.416 (52)
24.629 (53)	26.332 (52)	27.490 (52)	28.470 (52)	29.419 (52)
24.632 (53)	26.337 (52)	27.492 (51)	28.506 (53)	29.438 (53)
24.801 (51)	26.338 (48)	27.511 (53)	28.507 (52)	29.444 (52)
24.865 (52)	26.359 (51)	27.512 (53)	28.508 (53)	29.466 (53)
24.886 (52)	26.362 (52)	27.533 (53)	28.510 (53)	29.474 (53)
24.887 (53)	26.364 (53)	27.542 (52)	28.511 (52)	29.478 (53)
24.889 (53)	26.365 (53)	27.558 (51)	28.512 (53)	29.489 (53)
24.894 (53)	26.396 (52)	27.566 (52)	28.524 (52)	29.493 (52)
24.943 (53)	26.401 (53)	27.594 (53)	28.525 (53)	29.499 (52)
24.957 (51)	26.403 (52)	27.597 (52)	28.526 (53)	29.500 (52)
24.958 (53)	26.406 (51)	27.601 (46)	28.563 (52)	29.510 (52)
24.974 (53)	26.441 (53)	27.608 (53)	28.580 (53)	29.518 (52)
24.982 (53)	26.448 (52)	27.609 (53)	28.582 (53)	29.520 (53)
24.998 (53)	26.467 (53)	27.615 (52)	28.629 (52)	29.527 (53)
25.004 (53)	26.494 (53)	27.621 (53)	28.633 (53)	29.528 (52)
25.007 (51)	26.584 (52)	27.647 (53)	28.634 (53)	29.529 (52)
25.008 (52)	26.622 (53)	27.648 (51)	28.638 (52)	29.531 (52)
25.084 (53)	26.632 (52)	27.658 (53)	28.656 (53)	29.534 (52)
25.144 (53)	26.634 (52)	27.680 (53)	28.676 (53)	29.536 (52)
25.148 (53)	26.652 (50)	27.686 (53)	28.678 (52)	29.547 (52)
25.161 (53)	26.654 (50)	27.693 (53)	28.689 (52)	29.548 (52)
25.163 (53)	26.661 (51)	27.696 (53)	28.708 (50)	29.558 (53)
25.205 (53)	26.675 (53)	27.719 (52)	28.718 (50)	29.559 (52)
25.214 (52)	26.693 (53)	27.782 (53)	28.723 (52)	29.560 (53)
25.218 (50)	26.699 (50)	27.785 (53)	28.725 (53)	29.563 (52)
25.280 (53)	26.701 (50)	27.789 (53)	28.726 (52)	29.564 (53)
25.316 (48)	26.703 (53)	27.791 (53)	28.727 (52)	29.600 (52)
25.347 (50)	26.707 (51)	27.842 (53)	28.728 (52)	29.633 (53)
25.361 (52)	26.709 (48)	27.886 (50)	28.729 (52)	29.640 (53)
25.411 (52)	26.742 (51)	27.888 (53)	28.773 (53)	29.646 (48)
25.443 (53)	26.768 (53)	27.889 (50)	28.788 (47)	29.658 (53)
25.447 (53)	26.783 (51)	27.902 (53)	28.792 (48)	29.661 (52)
25.456 (53)	26.822 (53)	27.920 (53)	28.800 (53)	29.667 (52)
25.457 (53)	26.823 (53)	27.921 (53)	28.801 (53)	29.668 (52)
25.462 (53)	26.828 (53)	27.950 (53)	28.821 (53)	29.672 (52)
25.465 (53)	26.867 (53)	27.956 (50)	28.867 (53)	29.674 (53)
25.478 (53)	26.902 (53)	27.965 (53)	28.884 (52)	29.678 (52)
25.519 (51)	26.911 (53)	27.972 (53)	28.885 (50)	29.679 (52)
25.520 (53)	26.924 (53)	27.975 (52)	28.890 (50)	29.692 (52)
25.521 (51)	26.929 (53)	27.979 (53)	28.897 (50)	29.693 (53)
25.539 (53)	26.934 (53)	28.020 (51)	28.911 (52)	29.702 (52)
25.541 (50)	26.941 (53)	28.024 (51)	28.914 (53)	29.703 (52)
25.542 (50)	26.944 (53)	28.025 (53)	28.925 (52)	29.705 (53)
25.552 (53)	26.945 (53)	28.026 (53)	28.931 (52)	29.709 (52)
25.557 (53)	26.969 (53)	28.032 (53)	28.935 (53)	29.712 (52)
25.578 (53)	26.977 (52)	28.038 (53)	28.951 (53)	29.721 (53)
25.599 (52)	26.979 (51)	28.050 (52)	28.973 (53)	29.732 (53)
25.616 (53)	26.996 (52)	28.053 (53)	28.989 (53)	29.738 (52)
25.639 (51)	26.995 (53)	28.060 (53)	28.990 (52)	29.748 (52)
25.642 (53)	27.023 (52)	28.068 (53)	28.995 (52)	29.757 (52)
25.683 (52)	27.040 (52)	28.078 (53)	29.010 (52)	29.764 (53)
25.689 (53)	27.041 (52)	28.091 (52)	29.016 (53)	29.765 (53)
25.691 (46)	27.077 (53)	28.124 (52)	29.032 (53)	29.766 (52)
25.695 (53)	27.099 (53)	28.129 (51)	29.060 (52)	29.767 (52)
25.723 (53)	27.101 (53)	28.158 (53)	29.093 (52)	29.797 (52)
25.731 (51)	27.159 (53)	28.165 (52)	29.096 (52)	29.801 (53)
25.732 (53)	27.161 (53)	28.178 (53)	29.100 (53)	29.810 (52)
25.745 (46)	27.164 (52)	28.194 (53)	29.101 (53)	29.815 (53)
25.762 (53)	27.196 (52)	28.196 (46)	29.104 (52)	29.833 (52)
25.788 (53)	27.201 (52)	28.218 (53)	29.112 (53)	29.836 (53)
25.810 (53)	27.207 (53)	28.248 (53)	29.116 (53)	29.849 (53)
25.811 (53)	27.208 (52)	28.252 (53)	29.117 (53)	29.851 (53)
25.878 (52)	27.213 (53)	28.254 (52)	29.159 (52)	29.862 (53)
25.881 (53)	27.223 (51)	28.276 (52)	29.163 (52)	29.863 (52)
25.916 (53)	27.226 (50)	28.287 (53)	29.167 (53)	29.867 (53)
25.930 (53)	27.2 0 (48)	28.299 (52)	29.194 (47)	29.869 (52)
25.938 (53)	27.237 (53)	28.326 (53)	29.210 (53)	29.880 (52)
25.939 (50)	27.259 (53)	28.330 (53)	29.211 (53)	29.894 (53)
25.962 (50)	27.265 (52)	28.351 (53)	29.250 (52)	29.895 (53)
26.058 (53)	27.287 (52)	28.356 (53)	29.251 (52)	29.898 (53)
26.068 (45)	27.299 (53)	28.358 (52)	29.280 (53)	29.904 (52)
26.074 (53)	27.360 (53)	28.359 (52)	29.284 (53)	29.934 (53)
26.076 (53)	27.368 (53)	28.380 (53)	29.289 (52)	29.936 (53)
26.085 (53)	27.385 (53)	28.382 (48)	29.290 (52)	29.938 (52)
26.125 (53)	27.388 (53)	28.385 (53)	29.311 (53)	29.940 (52)
26.148 (53)	27.397 (51)	28.393 (52)	29.313 (53)	29.941 (47)
26.174 (53)	27.412 (53)	28.394 (52)	29.346 (50)	29.951 (52)
26.252 (53)	27.413 (53)	28.402 (52)	29.347 (50)	29.956 (52)
26.264 (51)		28.407 (53)	29.356 (50)	

Toutes ces obligations sont remboursables à 500 F métropolitains à partir du 1er août de l'année d'amortissement, coupon du 1er février suivant attaché.

NOTA. — Les nombres portés entre parenthèses en regard des numéros des titres indiquent l'année d'amortissement.

ETERNIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.206.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 33, RUE D'ARTOIS, A PARIS

R. C. : Seine 286343 B.

Obligations 5 1/2 0/0 1939 (*intérêt porté à* 6 0/0) *de* 1.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 308 obligations amorties au douzième tirage (14e amortissement) effectué le 18 juin 1953** (la société a racheté 389 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant les obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
51 à 60	53	3.891 à 3.900	44	**8.041 à 8.050**	53
621 à 630	53	**3.981 à 3.990**	53	**8.491 à 8.500**	53
721 à 730	53	**40.61 à 4.070**	53	8.551 à 8.560	52
761 à 770	53	4.081 à 4.088	46	8.601 à 8.610	52
821 à 830	53	**4.321 à 4.330**	53	**8.611 à 8.620**	53
844 à 850	52	**4.441 à 4.450**	53	**8.871 à 8.880**	53
941 à 950	52	4.501 à 4.510	52	**8.981 à 8.990**	53
1.131 à 1.140	53	4.741 à 4.750	52	9.511 à 9.520	52
1.271 à 1.280	53	**4.771 à 4.780**	53	**9.521 à 9.530**	53
1.311 à 1.320	52	**4.811 à 4.820**	53	9.621 à 9.630	52
1.411 à 1.420	53	**5.181 à 5.190**	53	**9.931 à 9.940**	53
1.431 à 1.440	53	5.251 à 5.260	52	9.981 à 9.990	44
1.511 à 1.520	53	5.521 à 5.530	52	10.201 à 10.210	49
1.601 à 1.610	53	5.551 à 5.560	52	10.501 à 10.510	52
2.041 à 2.050	52	5.751 à 5.760	52	**10.561 à 10.570**	53
2.051 à 2.060	52	5.821 à 5.830	52	**10.641 à 10.650**	53
2.161 à 2.170	52	**5.881 à 5.890**	53	**10.671 à 10.680**	53
2.301 à 2.310	52	**5.921 à 5.930**	53	**10.741 à 10.750**	53
2.375 à 2.380	52	6.261 à 6.270	52	10.861 à 10.870	52
2.381 à 2.390	53	**6.291 à 6.300**	53	**10.901 à 11.000**	53
2.471 à 2.480	53	**6.461 à 6.470**	53	**11.271 à 11.280**	53
2.601 à 2.610	52	6.541 à 6.550	49	**11.281 à 11.290**	53
2.681 à 2.690	53	6.761 à 6.770	52	**11.341 à 11.350**	53
2.771 à 2.780	52	6.871 à 6.880	52	11.661 à 11.670	52
2.851 à 2.860	49	**7.051 à 7.060**	53	11.681 à 11.690	52
2.921 à 2.930	53	7.161 à 7.170	47	**11.881 à 11.890**	53
3.331 à 3.340	52	**7.411 à 7.420**	53	11.921 à 11.930	52
3.451 à 3.460	52	7.451 à 7.460	52		
3.601 à 3.610	53	7.591 à 7.600	43		
3.671 à 3.680	53	**7.841 à 7.850**	53		

Les obligations amorties au tirage du 18 juin 1953 seront remboursables à partir du 20 juillet 1953.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

La Renaissance immobilière de France, société anonyme au capital de 20 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 39, rue de Moscou, informe les porteurs des obligations de 500 F 5 1/4 0/0, qu'elle a émises en 1932, qu'il sera procédé à un remboursement total anticipé de ces obligations le 15 août 1953. Les intérêts desdites obligations cesseront de courir à cette date.

Les titres devront être présentés aux guichets de la société, pour leur remboursement.

Le président du conseil d'administration,
LOUIS DECHARME.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Basile-Serge de Borodaewsky, de nationalité française, né à Pétrograd le 15 juin 1897, demeurant à Casablanca, Aïn-Diab, 12, rue de Soulac, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Annick-Renée de Borodaewsky, née à Blois le 4 mai 1949 et Claire-Renée-Eliane de Borodaewsky, née à Saïgon le 26 juin 1951, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : de Boraud.

Mlle Soleveres (Pauline-Marie), née à Oran le 1er septembre 1906, demeurant à Alger, 22, rue de Nîmes, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Saureveilles.

BILANS

LA POPULAIRE-VIE

COMPAGNIE ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL: 350 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES

(porté à ce chiffre par l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 1953).

Siège social : 128, rue de Rennes, Paris (6e)

Registre du commerce: Seine 78288.

Bilan au 31 décembre 1952.

ACTIF	
Placements:	
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:	
A) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	10.037.326.312
B) Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 du décret)	962.836.279
Créances et espèces:	
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	90.805
Espèces en caisse au siège social	446.726
Banques, chèques postaux	120.749.474
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:	
c) Espèces en caisse dans les agences	966.103
c) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	41.449.912
d) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	21.664.391
Réserves techniques:	
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	2.176.763.439
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires	248.240
Divers:	
Créances diverses (débiteurs divers)	78.615.012
Intérêts échus et non recouvrés	764.252
Loyers échus et non recouvrés	1.644.775
Intérêts courus et non recouvrés (sur placements figurant à l'actif pour leur valeur en capital)	208.830.300
Loyers courus et non recouvrés	13.209.388
Mobilier, matériel et agencement	1
Total	13.665.665.469

PASSIF	
Capital social: actions entièrement libérées	200.000.000
Fonds de réserve extraordinaire	29.958.738
Provision générale pour éventualités diverses	60.000.000
Réserves et engagements réglementés:	
I. — Réserves diverses:	
Réserve spéciale de réévaluation (ordonnance du 15 août 1945):	
b) Immeubles (décret du 28 mai 1952)	156.140.757
Réserve d'amortissement des immeubles	4.776.578
Réserve de garantie	82.773.828
II. — Engagements de la société envers les assurés ou bénéficiaires de contrats (réserves techniques, art. 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938):	
Réserves mathématiques, affaires directes, réassurances non déduites:	
Pour risques en cours	9.908.324.517
Pour sinistres à payer	12.273.685
Pour arrérages échus et non payés	14.516
Pour capitaux échus et non payés	16.185.171
Pour rachats à payer	1.238.719
Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:	
Participations dues à payer aux assurés	2.885.537
Comptes de bénéfices en faveur des assurés	386.939.783
Réserve de capitalisation	36.509.307
III. — Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:	
Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	144.217.669
Dettes immédiatement exigibles (autres que celles prévues explicitement ci-après)	33.829.635
IV. — Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret):	
Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces	31.030.247
Dettes et provisions diverses:	
Dettes envers les agents et courtiers	239.700.296
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:	
Espèces	1.943.637.634
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	47.153.338
Loyers et revenus perçus d'avance	1.109.156
Autres provisions pour annulation éventuelle de créance et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:	
Provision pour annulation de primes à recevoir	6.311.000
Provisions diverses	31.204.145
Résultats:	
Excédents de recettes reportés des exercices antérieurs	»
Excédents de recettes de l'exercice	286.452.411
Total	13.665.665.469

ETAT A-2. **Etat détaillé des profits et pertes de la société. (Exercice 1952.)**

DEBIT		
1re partie. — Résultats des opérations d'assurances.		
Sinistres survenus:		
a) Assurances vie et décès.....	135.374.602	
b) Assurances complémentaires, invalidité	57.792.263	
		193.166.865
Capitaux et arrérages échus.....		41.692.368
Rachats effectués.....		33.220.394
Commissions payées et à payer.....		837.711.868
Primes cédées en réassurance et rétrocédées.....		546.104.109
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):		
a) Réserves mathémathiques pour risques en cours (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers):		
Assurances principales et complémentaires.		9.908.324.517
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs.....		2.017.566.374
Autres éléments de débit imputables aux catégories.		1.260.849.553
Frais généraux et impôts à la charge de la société...		612.765.585
2e partie. — Gestion générale.		
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		983
Moins-values par estimation de valeurs.....		3.236.573
Pertes diverses.....		171.053
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172, décret du 30 décembre 1938).....		4.559.738
Réserves ou provisions au 31 décembre:		
Réserve de capitalisation.....		36.509.307
Réserve de garantie.....		82.773.828
Provision pour annulation de primes à recevoir.		6.311.000
Provisions diverses.....		31.204.145
Provision générale pour éventualités diverses.....		30.000.000
Autres éléments de débit.....		17.250.190
Intérêts crédités aux réserves mathématiques.....		270.601.362
Solde créditeur:		
Solde des opérations de l'exercice.	286.452.411	
Reliquat des exercices antérieurs..	»	
		286.452.411
Total général.....		16.220.471.854

CREDIT		
1re partie. — Résultats des opérations d'assurances.		
Primes émises et accessoires de primes nets d'impôts et nets d'annulations:		
a) Primes uniques.....	144.034	
b) Primes mensuelles.....	3.505.190.797	
c) Surprimes d'assurances vie et décès	521.145	
d) Surprimes d'assurances complémentaires, invalidité.....	312.295.364	
		3.818.151.340
Coûts de polices, nets d'annulations.....		27.558.653
Part des réassureurs:		
a) Dans les sinistres survenus:		
1. — Assurances vie et décès.....		24.587.043
2. — Invalidité (sinistres à la charge de l'assurance complémentaire).....		1.813.358
b) Dans les capitaux et arrérages échus.....		3.155.324
c) Dans les rachats effectués.....		10.169.199
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice.....		2.177.011.679
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers). Assurances principales et complémentaires....		7.696.539.987
Intérêts crédités aux réserves mathématiques.....		270.601.362
Autres éléments de crédit imputables aux catégories.		1.535.007.031
2e partie. — Gestion générale.		
Revenus des valeurs mobilières.....		459.737.035
Revenus des immeubles.....		29.630.538
Revenus des prêts hypothécaires.....		510.975
Revenus des autres valeurs.....		22.682.292
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		35.224.076
Plus-values par estimation de valeurs.....		3.237.313
Revenus, intérêts et bénéfices divers.....		2.687.133
Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Réserve de capitalisation.....		23.287.618
Réserve de garantie.....		63.734.634
Provision pour annulation de primes à recevoir..		5.280.000
Provisions diverses.....		9.865.254
Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs		»
Total général.....		16.220.471.854

REPARTITION DU SOLDE CREDITEUR

Au compte de bénéfices des assurés participants.....	233.748.253
A la disposition du conseil d'administration.....	4.270.416
Aux actionnaires, à titre de dividende.....	25.000.000
Au fonds de réserve extraordinaire.....	23.433.742
	286.452.411

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

4 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Photo-Club d'Orly.** But: séances d'études actives pour le développement de la culture cinématographique et photographique de ses adhérents. Siège social: 8 *bis*, rue Louis-Bonin, Orly.

4 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Guelma. **Jeunesse sportive et cheminots souk ahrassiens.** But: par la pratique de tous les sports, préparer au pays des êtres robustes, et créer entre tous les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie; toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite. Siège social: rue de la Cimenterie, Souk Ahras.

5 juin 1953. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association Rhin et Danube, section Oran-ville.** But: œuvre d'entr'aide aux anciens combattants de la 1re armée française en raffermissant les liens de camaraderie. Siège social: 5, rue Floréal-Mathieu, Oran.

6 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. Association de pêche et de pisciculture **La Truite vignéronne.** But: repeuplement; lutte contre le braconnage. Siège social: mairie, Saint-Savin.

8 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Amicale des malades et anciens malades du sana Bodelio.** But: établir entre tous les membres, malades présents au sana ou anciens malades, un centre de relations amicales et d'assistance. Siège social: sana-hôpital Bodelio, Lorient.

9 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. **Association locale des aides familiales rurales de la moyenne Barousse.** But: soulager les mères de familles rurales et les vieux. Siège social: mairie, Gembrie.

10 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Syndicat d'initiatives du Nord de la Meuse.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter la prospérité des cantons de Stenay, Montmédy, Dun et Damvillers et en poursuivre la réalisation. Siège social: mairie, Stenay.

10 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle d'études métaphysiques.** But: études de métaphysique. Siège social: 38, rue Beaujon, Paris.

11 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association artistique gamacholse.** But: vulgariser notre patrimoine littéraire et artistique par l'organisation de séances théâtrales à des conditions financières abordables. Siège social: 5, rue de l'Echevinage, Gamaches.

11 juin 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association syndicale de propriétaires du lotissement du plateau Nazareth, à Saint-Marcel.** But: défense des intérêts des propriétaires. Siège social: cercle La Muse du Peuple, 163, boulevard de Saint-Marcel, Marseille.

12 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Les Amis de l'école de Fortan.** But: veiller aux intérêts de l'école publique; développer les œuvres éducatives post et préscolaires. Siège social: école primaire publique de garçons, Fortan.

12 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Les Castors de Nangis.** But: donner à chacun de ses membres actifs la possibilité de construire par ses propres moyens, pendant ses loisirs, une maison d'habitation familiale et de constituer un bien familial insaisissable. Siège social: mairie, Nangis.

12 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. Société de pêche de Gergny **Libretle et Oise.** But: mise en commun des droits de pêche des adhérents; exercice de la pêche; protection du poisson; répression du braconnage. Siège social: mairie, Gergny.

12 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Le Club des jeunes de la vallée du Rupt-de-Mad,** à Richecourt. But: organisation de loisirs et sports. Siège social: salle communale des fêtes, Richecourt.

12 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Groupe sportif des amis d'Haussonville-Sainte-Thérèse-Placieux.** But: éducation physique et sports. Siège social: salle des fêtes, rue d'Epinal, Nancy.

12 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Les Jeunes économes.** But: secourir les orphelines recueillies par l'orphelinat Saint-Just, à Montélimar, en contribuant à leur entretien. Siège social: rue Bouverie, orphelinat Saint-Just, Montélimar.

12 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Guyenne et Gascogne.** But: réunir les originaires du Sud-Ouest actuellement dans le Nord; promouvoir et maintenir entre eux des liens amicaux. Siège social: 78, rue Jeanne-d'Arc, Lille.

13 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Service interprofessionnel artisanal médical de Lyon et banlieue.** But: concourir au maintien et à l'amélioration de la santé des travailleurs de l'artisanat par la création, le fonctionnement et le développement de services médicaux et sociaux du travail. Siège social: 37, rue Vaubecour, Lyon.

13 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Union des sportifs d'outre-mer et leurs amis.** But: pratique des sports. Siège social: 15, rue Edouard-Jacques, Paris.

14 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Union sportive de Longwy-Bas (filles).** But: organiser et développer le sport à l'école. Siège social: école des filles de Longwy-Bas.

15 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Football-Club de Condé-en-Barrois.** But: football et athlétisme. Siège social: mairie de Condé-en-Barrois.

15 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive du cercle Saint-Eustache.** But: éducation physique et sports. Siège social: 2, impasse Saint-Eustache, Paris.

15 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Le Faucon.** But: maintenir une chasse giboyeuse sur un terrain situé sur la commune d'Oye-Plage, canton d'Audruicq; lutter contre le braconnage. Siège social: café Rault, boulevard Pasteur, à Calais.

17 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Club des supporters « Allez Capreau ».** But: aider moralement et financièrement la section de football du « Capreau sports de Wasquehal ». Siège social: 156, rue Louise-Michel, Wasquehal.

18 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. **Voltigeurs négrepelissiens.** But: pratique du théâtre amateur et production d'œuvres saines et de valeur. Siège social: école publique de garçons, Nègrepelisse.

18 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Comité des fêtes de Drucat-le-Plessiel.** But: organisation récréatives permettant de subventionner l'arbre de Noël aux enfants de la commune, et secourir les travailleurs blessés ou malades et les vieillards nécessiteux. Siège social: mairie de Drucat.

18 juin 1953. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Comité d'assistance aux enfants d'âge scolaire de l'Association de sauvegarde.** But: satisfaire aux besoins scolaires et culturels des enfants d'âge scolaire placés dans l'un des établissement gérés par l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance d'Indre-et-Loire. Siège social: palais de justice, à Tours.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. **Montauban Football-Club.** But: pratique du football association. Siège social: café Raymond, place du Maréchal-Foch, Montauban.

19 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Groupement des entreprises de la région de Savigny-sur-Orge.** But: représentation de ses membres auprès des administrations publiques ou privées. Siège social: 27, rue de l'Epargne, à Savigny-sur-Orge.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Franco-Europe de l'Est.** But: étudier les problèmes de l'Europe centrale et orientale, en envisageant comme but l'intégration de ces pays dans une fédération européenne. Siège social: 33, rue Jean-Goujon, Paris.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association départementale des parents d'élèves de l'enseignement libre du second degré du département du Finistère.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des élèves de l'enseignement libre du second degré et, exceptionnellement, les parents d'autres élèves; apporter un soutien matériel et moral aux écoles, aux familles et aux maîtres. Siège social: 14, place Saint-Corentin, à Quimper.

20 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Syndicat d'initiative jullouvillais.** But: contribuer au développement de la propriété de Jullouville et de sa prospérité. Siège social: chez le président, M. Mimieux, villa Lili, Jullouville.

20 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Gard. **Comité des fêtes des policiers de Nimes.** But: organisation de fêtes au profit des œuvres de bienfaisance de la police nimoise (colonies de vacances, sport éducatif). Siège social: commissariat central, avenue Feuchères, hôtel Silhol, à Nimes.

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Association familiale de Bougie.** But: défense des intérêts généraux des familles de Bougie dont le chef et les enfants sont Français. Siège social: mairie de Bougie.

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Les France-Tireurs de Quiévrechain.** But: pratique du tir à la carabine; établir entre ses membres des liens d'amitié. Siège social: 4, rue de la Planche, Quiévrechain.

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Société et coopérative du Sou des écoles laïques de Langogne.** But: achat et distribution de fournitures; encouragement aux œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: école publique de garçons de Langogne.

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Le Dixieland-Club.** But: organisation de séances de jazz par des musiciens amateurs. Siège social: 80, la Canebière, Marseille.

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Bridge-Club.** But: distraction. Siège social: 21, rue de la Résistance, Bergerac.

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Elan saugnac-quais.** But: développer les forces physiques, morales et artistiques de ses membres et créer entre eux des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: salle paroissiale, Saugnac-et-Cambran.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Amicale des chasseurs d'Electricité et Gaz de France du centre d'Annecy.** But: resserrer les liens d'amitié entre les chasseurs agents de cet établissement. Siège social: 10, rue des Glières, Annecy.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Service médical interentreprises des industries de l'aiguille.** But: organiser et gérer pour ses adhérents un service médical du travail dont le fonctionnement est conforme aux dispositions légales. Siège social: 33, rue de Bonnel, Lyon.

25 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Club des Amis de la Brie.** But: procurer à ses adhérents la possibilité de se retrouver entre amis de vacances. Siège social: 4, avenue Victor-Hugo, Beauchamp.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des employeurs du commerce non alimentaire et de bureau de Lyon et régions,** 26, place Tolozan, à Lyon. But: étude des services médico-sociaux à l'intérieur des établissements commerciaux et des bureaux; création et fonctionnement d'un service médical interentreprises au bénéfice du personnel employé. Siège social: 26, place Tolozan, Lyon.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association d'entr'aide des pupilles.** But: venir en aide aux pupilles et anciens pupilles de l'Etat, soit moralement, soit matériellement, par différents moyens. Siège social: local direction départementale de la population, 34, place de la Préfecture, Tours.

25 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Amicale sportive d'Asfeld (A. S. A.).** But: pratique des exercices physiques et notamment du football-association. Siège social: mairie d'Asfeld.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association syndicale des copropriétaires du lotissement Lumière,** à la Ciotat. But: défense des copropriétaires vis-à-vis des tiers et les amener à observer les clauses du cahier des charges qu'ils ont accepté. Siège social: Clair-Logis, la Ciotat.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association populaire aide familiale centre régional lillois.** But: grouper les différentes associations populaires aide familiale de la circonscription de Lille. Siège social: 79, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association communautaire de constructions Les Castors toulousains.** But: construction de maisons familiales. Siège social: 2, avenue de Castres, Toulouse.

26 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Association d'éducation populaire de Pauillac.** But: assurer dans la localité et au dehors une campagne de propagande en faveur des écoles libres; organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement des écoles de Pauillac et pourvoir au traitement des maîtres; favoriser par tous les moyens appropriés le recrutement, le perfectionnement des maîtres et s'intéresser à leurs retraites; être vis-à-vis des autorités compétentes l'interprète des écoles libres pour la défense de leurs droits et pour l'exposé de leurs besoins. Siège social: 15, rue Ferdinand-Buisson, Pauillac.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Compagnie du théâtre d'essais de Toulouse (Compagnie Claude Shirane).** But: présentation d'œuvres théâtrales peu connues ou jamais jouées. Siège social: 22, rue Pouzonville, Toulouse.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'organisation de vacances éducatives en Angleterre.** But: permettre à de jeunes Français de passer leurs vacances en Angleterre. Siège social: 43, avenue Hoche, Paris.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Groupement départemental de défense sanitaire des animaux domestiques de la Lozère.** But: lutte contre les maladies des animaux et pour l'amélioration des productions animales. Siège social: direction des services vétérinaires, préfecture de Mende.

MODIFICATIONS

6 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. L'Amicale des anciens élèves des cours complémentaires de Neuilly-Plaisance change son titre, qui devient **Amicale des anciens élèves et élèves des cours complémentaires de Neuilly-Plaisance.** Siège social: 29 et 31, rue Emile-Cossonneau, Neuilly-Plaisance.

15 juin 1953. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. L'Association paroissiale de l'église réformée de Vitré-Beaussais change son titre qui devient **Association paroissiale de l'église réformée de Vitré-Beaussais-Prailles.** Modifications aux statuts et à la composition du conseil d'administration. But: assurer la célébration du culte réformé et pourvoir en tout ou en partie aux frais et besoins de ce culte et des divers services qui s'y rattachent légalement. Siège social: presbytère protestant de Vitré.

16 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association catholique des chefs de famille de Saint-François-Xavier** transfère son siège social du 20, boulevard du Montparnasse, au 13, rue de Chanaleilles, Paris.

17 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. L'Association familiale de Selongey change son titre qui devient **Association familiale du canton de Selongey.** But: extension des activités de l'association au canton de Selongey. Transfert du siège social de la Maison des œuvres, Selongey, au Chalet, Selongey.

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'**Amicale mutuelle des préparateurs en pharmacie de la Loire** modifie ses statuts. But: entr'aide entre ses membres. Transfère son siège social du 35, place du Peuple, Saint-Etienne, au 6, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne.

24 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Caisse régionale du Sud-Ouest pour congés payés du bâtiment et industries connexes.** Complément au but: application de la législation sur le chômage, intempéries; concours aux pouvoirs publics et aux membres, œuvres et organismes des professions du bâtiment et des travaux publics. Siège social: 4, place Rohan, Bordeaux.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Cyclotouristes avignonnais.** Transfert son siège social de la Brasserie de l'Horloge, place Clemenceau, au Grand Bar, boulevard Saint-Ruf, Avignon.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture de l'Ain. L'Etoile sportive d'Attignat change son titre qui devient **Basket-Club d'Attignat.** But: pratique du basket. Siège social: mairie d'Attignat.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

15 mai 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée le 12 juin 1953 à la sous-préfecture de Béthune.) **Union des anciens de la Résistance polonaise en France** (section de Carvin). But: maintien de l'esprit de camaraderie né dans la Résistance. Siège social: fosse 4, Carvin.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.